

Distr.
LIMITEEA/C.1/PV.825
21 janvier 1957

FRANCAIS

Onzième session
PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT VINGT-CINQUIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le lundi 21 janvier 1957, à 15 heures.Président :

M. BELAUNDE

(Pérou)

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive : rapport de la Commission du désarmement
Point 22 de l'ordre du jour (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Pearson	(Canada)
M. Tans	(Pays-Bas)
M. Waldheim	(Autriche)
M. Entezam	(Iran)
M. Winiewicz	(Pologne)
M. Shaha	(Népal)
M. Kisselyov	(RSS de Biélorussie)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte mimeographié sous la cote A/C.1/SR.825. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMÉES ET DE TOUS LES ARMEMENTS; CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT DC/83; A/C.1/783, 784; A/C.1/L.160, L.161, L.162) [Point 22 de l'ordre du jour] (suite)

M. PEARSON (Canada) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, nous abordons ce qui semble bien être l'une des tâches les plus ingrates des Nations Unies : la discussion des voies et moyens permettant la réduction des armements, alors que l'atmosphère internationale est pleine de craintes, de tension et d'insécurité. Cette atmosphère et les conditions qui l'ont créée constituent la raison principale pour laquelle, en dépit d'une série étonnante de propositions et de contre-propositions, nous nous trouvons toujours loin de notre objectif, à savoir un accord sur les mesures principales que nous devons prendre pour effectuer un désarmement substantiel. Cependant, j'estime que nous avons tout de même fait quelques progrès vers ce but.

Nous devrions être incités à faire des progrès dans ce domaine par le fait qu'au fur et à mesure que les années passent sans amener d'accord, le problème devient de plus en plus compliqué et de plus en plus difficile, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires. Plus la puissance destructive de ces armes augmente et plus les stocks d'armes nucléaires s'accroissent, plus les obstacles dans la voie d'un plan de désarmement accompagné de garanties adéquates deviennent nombreux et importants. Cependant, les négociations prolongées dont le désarmement a fait l'objet n'ont pas été inutiles; les débats conduits avec persévérance dans les divers organes des Nations Unies au cours des dix dernières années ont du moins permis aux grandes Puissances de conserver le contact à cet égard; ils ont également permis à l'opinion publique d'avoir pleinement conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi des armes que nous essayons maintenant d'éliminer ou de réduire.

Il est vrai que les points de vue antagonistes ont été, d'une manière générale, maintenus avec une ténacité telle que, chaque fois que nous semblions près d'aboutir à un accord sur un aspect particulier du désarmement, les conditions changeaient de telle sorte que le problème devait être repris d'une manière entièrement différente. Par exemple, M. Moch, qui a tant contribué personnellement à cette longue recherche de la sécurité par le désarmement, nous a avertis, à maintes reprises, que, si nous n'arrivions pas rapidement à un accord, il deviendrait pratiquement impossible d'élaborer un système de contrôle permettant d'interdire, avec sécurité et garanties, les armes nucléaires. Aujourd'hui, sans avoir encore atteint le point d'où il sera impossible de revenir, nous avons atteint le moment où il nous est impossible de tenir un compte exact des matériaux nucléaires jusqu'ici produits pour la fabrication des armes et de les placer sous un contrôle international.

Quoiqu'il en soit, je le répète, nous avons fait quelques progrès. L'attitude des principales Puissances intéressées est, sur certaines questions de principe importantes, moins en opposition. Par exemple, le Gouvernement soviétique ne demande plus l'interdiction inconditionnelle préalable des armements nucléaires; il reconnaît que les mesures à prendre en ce qui concerne le désarmement nucléaire doivent être liées aux mesures à prendre au sujet des armements de type classique. Il y a eu également une atténuation dans les divergences de vues au sujet des niveaux des forces armées des grandes Puissances.

Il y a eu également quelques progrès au point de vue de la question cruciale de l'inspection et du contrôle adéquats et efficaces des mesures de désarmement, - conditions absolument indispensables à tout accord de désarmement. Par suite des discussions de l'année dernière, il est possible aujourd'hui, pour la première fois, de dire qu'il existe un accord général pour reconnaître que l'organisme de contrôle international devrait avoir des représentants sur le territoire des Etats intéressés avant même de commencer le désarmement, et que ces fonctionnaires devraient rester sur place pendant toute la durée de l'accord sur le désarmement.

Dans ses dernières propositions, il semble que la délégation de l'Union soviétique ait accepté au moins le principe de l'inspection aérienne comme l'un des attributs de l'organisation de contrôle. Bien que l'allusion faite par la délégation soviétique à l'inspection aérienne soit loin d'être sans limitations et sans conditions, nous accueillons avec satisfaction le fait que le Gouvernement soviétique se déclare d'accord, même si ce n'est qu'en principe, pour qu'au moins

une inspection aérienne soit effectuée.

J'ai également l'impression que, au cours de l'année dernière, les discussions sur le désarmement se sont avérées plus réalistes. Les intéressés se sont montrés considérablement moins enclins à présenter des propositions qui étaient ensuite, comme l'interdiction inconditionnelle de la bombe atomique, reconnues même par ceux qui les préconisaient comme complètement inacceptables pour les autres Puissances, et qui étaient soumises dans des buts absolument étrangers au désarmement ou à la sécurité. De plus en plus, il est reconnu et accepté que les mesures de désarmement doivent contribuer à la sécurité des grandes Puissances intéressées et qu'elles ne doivent pas affaiblir les nécessités de la défense d'un pays par rapport aux autres. Le premier devoir des gouvernements est de défendre leur propre peuple; ils doivent prendre ce devoir au sérieux et ils doivent s'assurer que les mesures de désarmement qui leur sont proposées sont satisfaisantes à cet égard.

J'en arrive à la discussion qui se déroule actuellement au sein de cette Commission. En premier lieu, je voudrais exprimer toute ma satisfaction au sujet de la déclaration, si modérée, si pratique et si pleine d'espoir, par laquelle le représentant des Etats-Unis a ouvert le débat. Pour le moment, je n'entrerais pas dans le détail des propositions des Etats-Unis; mais je veux saluer sa dernière contribution à nos négociations. Comme M. Lodge l'a fait observer, les détails concernant ces propositions, seront fournis au Sous-Comité. Pour le moment, je dirai que la délégation canadienne estime que les nouvelles propositions présentées par les Etats-Unis constituent un pas en avant dans les négociations. Ces propositions, telles que nous les comprenons, ne sont pas un programme rigide et précis de désarmement; elles forment plutôt une large esquisse de la position actuelle des Etats-Unis, franchement exposée à la lumière des circonstances actuelles, et sont destinées à servir de base à des négociations futures.

Le triste contraste entre ce discours d'ouverture du représentant des Etats-Unis et l'intervention du représentant de l'Union soviétique, qui a immédiatement suivi, doit avoir été perçu, et noté avec chagrin, par tous les membres de cette Commission. M. Kouznetsov a consacré près de la moitié de sa déclaration à une attaque aussi immodérée que déplacée, contre la politique de certains gouvernement, en particulier du Gouvernement des Etats-Unis. Il est extrêmement

regrettable que le Gouvernement soviétique ait jugé bon ou nécessaire d'ouvrir la discussion sur le désarmement de telle manière qu'il est difficile de supposer que ce gouvernement a sérieusement l'intention d'apporter une contribution constructive à cet égard. Les chances de délibérations fructueuses ont été gâtées par cet assaut verbal de l'Union soviétique. Mais la question est d'une importance vitale et nous devons, néanmoins, ne pas nous laisser décourager dans la poursuite de nos négociations et de nos discussions.

Cette partie de la déclaration soviétique se rapportant au désarmement était, dans l'ensemble, fondée sur les dernières propositions de l'Union soviétique, propositions qui avaient été communiquées à la Commission le 17 novembre, au moment où le monde concentrait son attention beaucoup plus sur l'utilisation que l'Union soviétique faisait de ses armes pour écraser les patriotes hongrois que sur les propositions de désarmement qu'elle soumettait.

M. Pearson (Canada)

Comme l'a indiqué ma délégation dans le débat général au moment de l'ouverture de cette session de l'Assemblée, nous sommes prêts à étudier objectivement et attentivement les dernières propositions soviétiques. J'ai déjà dit que dans la mesure où elle est prévue, nous accueillons favorablement la nouvelle position soviétique sur l'inspection aérienne bien que l'application particulièrement limitée des photographies aériennes, proposée par l'Union soviétique, puisse créer des difficultés graves, parmi lesquelles la continuation qu'elle présuppose d'une division de l'Allemagne.

Le Gouvernement soviétique continue également à proposer l'interdiction totale des armes nucléaires en dépit du fait que selon une déclaration explicite de la délégation soviétique elle-même, il n'est pas à l'heure actuelle techniquement possible de mettre au point un système permettant la vérification d'une telle interdiction. Incidemment, étant donné les attaques soviétiques sur les intentions pacifiques et la bonne foi des Puissances occidentales, la confiance de l'Union soviétique dans la bonne volonté de ces Puissances lorsqu'il s'agira de rendre effective une telle interdiction sans condition et incontrôlable, est aussi surprenante que peu convaincante.

Nous avons également noté avec intérêt la déclaration faite le 15 janvier par le représentant du Royaume-Uni, déclaration dans laquelle il indiquait que bien que son gouvernement continue à adhérer au plan d'ensemble franco-anglais soumis précédemment, il était également prêt à envisager des mesures partielles de désarmement en tant que première étape qui permettrait de "lancer" le désarmement.

Le représentant de la Yougoslavie a répété sa déclaration - de laquelle mention a été faite ce matin - définissant les vues de son gouvernement, selon lequel en attendant qu'un accord sur le désarmement général puisse être atteint, nous devrions essayer de mettre en oeuvre les premières mesures qui seraient maintenant possibles. Bien que le désarmement ne puisse être séparé des autres problèmes politiques internationaux que nous avons à résoudre, il est vrai que des armements à grande échelle constituent eux-mêmes une source importante de tension internationale, en particulier en raison du terrible pouvoir de destruction des armes nucléaires modernes. Je suis donc d'accord sur le fait qu'un début de désarmement, aussi limité soit-il, pourrait peut-être avoir un effet salutaire à la fois sur la situation internationale dans son ensemble et sur les perspectives de désarmement futur.

M. Pearson (Canada)

Nous ne sommes certainement pas tous d'accord sur le fond de notre programme de désarmement. Cependant, je suis convaincu que nous sommes tous d'accord sur le fait que les Nations Unies doivent continuer les négociations afin d'arriver à un programme généralement accepté. Nous allons donc présenter à bref délai un projet de résolution qui a été rédigé par un groupe de pays, le mien y compris. Ce projet de résolution ne cherche pas à imposer à quelque gouvernement que ce soit une politique ou un programme sur lequel il ne pourrait être d'accord. Ce projet de résolution est fondé sur l'acceptation réaliste du fait que le désarmement ne peut se réaliser que par la négociation et par une acceptation réfléchie. Le désarmement ne peut faire l'objet d'une loi, ne peut être imposé, quelle que soit l'importance de la majorité dans le vote qui serait pris sur un plan particulier.

Le projet de résolution dont je recommande l'adoption à la Commission ne choisit donc pas une proposition plutôt qu'une autre. Il nous engage seulement à renouveler les négociations dans le cadre des organes de désarmement établis des Nations Unies et à mener à bien ces négociations par la patience et la bonne foi. Le projet mentionne toutes les propositions qui ont été faites depuis la dixième session de l'Assemblée générale, que ce soit ici en Assemblée, à la Commission du désarmement ou à son Sous-Comité et il prévoit qu'un rapport devra être fait, à une date fixée, à la Commission du désarmement qui devra elle-même, bien entendu, faire rapport à l'Assemblée générale.

Je suis certain que ce projet de résolution que les délégations auront très bientôt entre les mains sera voté à une majorité écrasante. Je vais même jusqu'à espérer qu'il sera adopté à l'unanimité. Il me semble que cela nous apporterait la meilleure base possible pour continuer l'effort terriblement urgent que nous devons faire pour réduire le fardeau des armements et, éventuellement, nous l'espérons, pour éliminer l'affreux danger de la guerre thermonucléaire.

Je voudrais maintenant revenir à un aspect particulier de la question des armements qui est devenue une cause d'inquiétude immense et même d'anxiété pour beaucoup de peuples. Je veux parler des effets des radiations atomiques et notamment des conséquences possibles des explosions expérimentales nucléaires.

M. Pearson (Canada)

Lorsqu'il a pris la parole au début de cette session de l'Assemblée, au cours du débat général, le Ministre des affaires étrangères de Norvège a proposé qu'un système d'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales soit créé par les Nations Unies. Nous avons entendu, au cours du débat actuel devant la Première Commission, les remarques émouvantes du représentant du Japon sur ce sujet et elles nous ont causé de sérieuses inquiétudes. Le représentant du Royaume-Uni a également fait allusion à ce problème. Il a suggéré que le Sous-Comité du désarmement devrait rechercher la possibilité d'un accord sur la limitation des explosions nucléaires expérimentales, soit comme partie intégrante du plan de désarmement, soit comme élément distinct de ce plan. Nous avons également devant nous la proposition soumise par le représentant de l'Union soviétique qui prévoit la cessation des expériences relatives à ces armes.

La délégation canadienne a, dans son discours dans le débat général de l'Assemblée, le 5 décembre, fait certaines remarques sur cette question et notre position demeure ce qu'elle était au moment où nous avons fait cette déclaration. Bien qu'il soit peut-être peu réaliste de proposer l'interdiction immédiate de telles expériences, nous estimons néanmoins, après avoir étudié tous les documents scientifiques qui sont à notre disposition - et qui ne sont certainement ni complets ni définitifs - que les Nations Unies doivent examiner attentivement et sérieusement toute cette question des expériences nucléaires.

L'an dernier, l'Assemblée générale a créé un Comité scientifique sur les effets des radiations atomiques, qui a pour mission d'étudier attentivement l'ensemble du problème des niveaux de radiation et les effets éventuels de ces radiations sur l'homme et son milieu. Nous pensons que ce Comité, au fur et à mesure des données qu'il pourra réunir et des conclusions et des analyses qu'il pourra faire, jouera un rôle important. Ce Comité pourrait devenir la source de conclusions scientifiques objectives et de grande valeur, qui pourraient aider tous les intéressés à éviter de prendre des décisions ou d'agir dans un sens qui pourrait s'avérer mauvais ou dangereux.

Dans tout accord sur les expériences nucléaires, nous devons, à notre avis, nous guider sur deux choses : la première est la nécessité de réunir des informations sûres et précises sur les effets de telles expériences, effets

scientifiquement et objectivement déterminés. La seconde est la nécessité de donner satisfaction, dans une mesure raisonnable, aux besoins de la défense, dans un monde dangereusement divisé.

Dans notre déclaration précédente devant l'Assemblée, j'ai exprimé l'espoir que les intéressés pourraient accepter de limiter périodiquement le volume de la radioactivité engendrée par des explosions nucléaires expérimentales.

L'une des recommandations contenues au projet de résolution dont je viens de parler tend à ce que la Commission du désarmement et le Sous-Comité accordent à bref délai leur attention à la question de la cessation des explosions expérimentales nucléaires ou de leur limitation.

En outre, la Commission est saisie d'un autre projet de résolution qui ne traite que de l'enregistrement préalable des explosions nucléaires; cette proposition a été faite en séance plénière, par le Ministre des affaires étrangères de Norvège. Les représentants de la Norvège et du Japon ont, de façon très précise, expliqué la valeur et l'intérêt de ce projet de résolution, auquel s'est rallié le Canada.

La proposition contenue dans ce projet de résolution a été inspirée par notre conviction qu'en matière d'explosions nucléaires, il est plus utile de faire maintenant tous nos efforts en vue de les réglementer, que de ne rien faire du tout sous prétexte qu'il est impossible de prendre maintenant des initiatives plus radicales. Si une proposition de cet ordre était appliquée, pour la première fois nous nous éloignerions du point mort sur l'ensemble du problème, même si notre action ne devait que graduellement être efficace.

Ce projet de résolution recommande, comme mesure préalable, l'établissement d'un système d'enregistrement aux Nations Unies des explosions expérimentales nucléaires. Il prie le Secrétaire général et le Comité scientifique de "prêter leur concours aux Etats intéressés pour assurer le fonctionnement d'un tel système, afin que le total des radiations, actuelles et prévues dans le monde, soit soumis à une observation constante". Je répète que ce sera là une mesure, préliminaire mais importante; j'espère que ce projet de résolution sera soigneusement étudié et approuvé.

En conclusion, j'exprime l'espoir que toutes les propositions soumises à la Première Commission seront renvoyées, pour une décision rapide, à la Commission des Nations Unies spécialement créée pour l'étude des questions de désarmement. Je ne crois pas utile de souligner la gravité du problème. L'homme a trouvé des armes capables de le détruire entièrement. S'il ne contrôle pas ces armes, s'il ne trouve pas le moyen d'en interdire l'emploi, la vie sur cette planète deviendra, selon la parole du philosophe britannique : "brutale, brève et impossible".

M. TANS (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Dans sa résolution du 16 décembre 1955, l'Assemblée générale a été dans l'obligation de déclarer qu'il n'a pas encore été possible de parvenir à un accord sur certains des aspects fondamentaux de la question du désarmement. Ce fut une déception pour tous ceux qui avaient fondé de grands espoirs sur le prétendu "esprit de Genève". Cependant, le fait même qu'une solution du problème du désarmement était aussi éloignée qu'elle l'avait jamais été auparavant, montre que l'esprit de Genève était fondé sur des espoirs et non sur une évaluation réaliste de la situation mondiale.

S'il restait encore un espoir que la discussion de ce problème puisse être inspirée, dans une certaine mesure, au moins par ce que l'on pensait être l'esprit de conciliation et de coopération, celui-ci a été brutalement détruit dès les premiers jours de cette discussion. L'esprit de Genève n'était autre chose qu'une illusion.

En vérité, personne ne devrait être surpris de constater que, au cours de l'année qui vient de s'écouler, aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine important de l'activité des Nations Unies. Comment pourrait-on s'attendre à des résultats lorsque, apparemment, il n'a pas été possible de mettre en oeuvre les dispositions des résolutions de la dixième Assemblée générale ? Il convient de noter qu'après avoir présenté son premier rapport à la Commission du désarmement en mai dernier, rapport qui contenait des propositions importantes mais divergentes et qui fut étudié avec encore plus de soin que de coutume par celle-ci, le Sous-Comité ne s'est pas réuni à nouveau et n'a pu mener à bien le désir exprimé par la Commission du désarmement, c'est-à-dire l'étude de ces propositions au moment opportun. Or, on ne peut nier que le moment était alors opportun.

Dans ces conditions, l'Assemblée générale, au cours de la présente session, n'est pas en mesure de trouver des solutions concrètes. De nombreuses délégations ont exprimé leur regret d'un tel état de choses; ma délégation ne peut que se joindre à elles pour manifester le même sentiment. Il ne semble pas utile de se demander s'il eût été possible d'éviter ces événements. Nous devons faire face aux faits tels qu'ils se présentent et non pas tels que nous voudrions qu'ils soient. Nous sommes entièrement d'accord avec le représentant de la Belgique lorsqu'il dit que le problème du désarmement ne peut être résolu par des paroles, mais uniquement par des faits.

En dépit de nos déceptions, de nos regrets, nous ne devrions pas fermer les yeux et oublier qu'au cours des dernières années quelques progrès ont été réalisés. La résolution de l'Assemblée générale de 1955 en a fait état et la Commission du désarmement, dans sa résolution du 16 juillet 1956, répétait que les diverses opinions concernant le problème du désarmement, s'étaient une fois de plus quelque peu rapprochées. Dans sa déclaration si intéressante, le représentant du Royaume-Uni a indiqué dans quel domaine ce rapprochement était intervenu.

La réalisation de ces quelques progrès nous permet de tirer deux conclusions. En premier lieu, nous avons raison de poursuivre notre action dans la voie où nous nous sommes engagés et de persister dans nos tentatives de rapprochement entre les points de vue divergents qui se sont manifestés, jusqu'à ce qu'un accord soit réalisé. Ainsi que l'a souligné le représentant du Royaume-Uni, le progrès, dans ces discussions, sera un facteur qui contribuera à renforcer la confiance entre les Etats, condition nécessaire du désarmement.

En second lieu, nous ne devons pas oublier que la route vers la paix et la sécurité est longue et pénible. Bien que les divergences de vues sur la question de savoir comment doit être abordé le problème du désarmement soient devenues moins importantes, l'accord n'a pu encore se faire sur cette question. A notre avis, cependant, les nouvelles propositions présentées par la délégation des Etats-Unis ont augmenté les chances de succès pour l'avenir, et nous espérons que la situation mondiale permettra bientôt au Sous-Comité du désarmement de reprendre ses travaux et de donner son point de vue sur toutes les propositions présentées.

C'est dans cet espoir que ma délégation désire formuler quelques observations qui lui semblent essentielles.

Nous croyons que le fait même de prévenir des attaques par surprise, grâce à des plans tels que ceux qu'ont présentés le Président Eisenhower et le Premier Ministre Boulganine, constituerait un élément important de la création de l'atmosphère la plus favorable à une solution réaliste des problèmes fondamentaux posés par le désarmement. Un échange de plans militaires, l'établissement d'un système d'inspection aérienne et de postes de contrôle en des points stratégiques, élimineraient la méfiance mutuelle et la suspicion, qui prévalent aujourd'hui, au moins dans une très large mesure. Ma délégation continue de penser que ces plans doivent en conséquence être élaborés et mis en oeuvre dans les plus brefs délais.

Un autre avantage de la mise en oeuvre des propositions du Président Eisenhower et du Maréchal Boulganine serait la possibilité de mettre à l'épreuve un système limité de contrôle international qui s'avèrera de la plus haute importance lorsque le dispositif de contrôle d'un programme complet de désarmement aura été mis en place. Ce système de contrôle doit être la clef de voûte de tout programme de cette nature et nous partageons entièrement l'avis du représentant des Etats-Unis qui a déclaré que tout accord qui ne serait pas accompagné d'un système d'inspection ou serait assorti d'un contrôle inapproprié ou unilatéral serait un mauvais accord, et qu'en pareil cas un mauvais accord serait plus préjudiciable à la cause de la paix que l'absence d'accord.

L'inspection et le contrôle sont les prémisses de tout désarmement international. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, une réduction unilatérale des armements et des forces armées, aussi souhaitable qu'elle puisse sembler à première vue parce qu'elle serait un symptôme porteur d'une grande espérance, ne saurait être considérée comme une contribution véritable au désarmement international aussi longtemps qu'elle ne sera pas accompagnée d'un contrôle international efficace dans le cadre d'un accord général et obligatoire.

Si l'inspection et le contrôle sont essentiels pour la réduction des armements et des forces armées, ils constituent une condition plus indispensable encore pour la limitation et l'interdiction finale des armes nucléaires. Nous partageons l'opinion du représentant de la Belgique selon laquelle l'interdiction des armes nucléaires, l'arrêt de leur production et la destruction des stocks, ainsi que l'a proposé le représentant de l'Union soviétique, seraient, dans les circonstances actuelles, non seulement inefficaces, mais même dangereux.

Une appréciation réaliste des graves problèmes que pose l'interdiction des armes nucléaires montre qu'aucune mesure d'accord sur le désarmement dans son ensemble ne peut être réalisée avant que nous puissions aboutir à une entente sur l'interdiction ou au moins sur la limitation des explosions nucléaires expérimentales. L'absence d'un tel accord est extrêmement décevante; elle inquiète grandement les pays qui, comme le mien, connaissent les conséquences désastreuses qui peuvent résulter pour l'humanité tout entière de l'accroissement du taux de la radioactivité dans le monde. Un autre aspect de cette question est l'horrible perspective de la puissance destructrice toujours croissante des armes nucléaires, telle qu'elle résulte de ces expériences. Pour le moment, cependant, nous courons directement le risque très réel qu'au résultat de ces explosions expérimentales, les peuples du monde doivent déjà faire face à certains des dangers d'une guerre nucléaire. Pour cette raison, ma délégation espère sincèrement qu'il sera possible d'accomplir un premier pas sur la route difficile qui mènera à l'élimination complète de cette menace, grâce à l'établissement d'un système d'enregistrement des explosions expérimentales, ainsi que l'a suggéré pour la première fois le Ministre des affaires étrangères de Norvège, ainsi que le proposent maintenant les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège dans le projet de résolution qu'elles nous ont soumis.

J'ai déclaré que ma délégation considère qu'empêcher les attaques par surprise est un facteur important de nos objectifs en matière de désarmement. J'ai dit également que je m'associais à l'opinion ici exprimée selon laquelle la continuation des discussions à la Commission du désarmement, plus particulièrement au sein de son Sous-Comité, est un autre facteur utile pour créer les conditions nécessaires à la confiance mutuelle. C'est, selon moi, un truisme que de dire que tout progrès dans le domaine du désarmement doit être accompagné de progrès correspondants dans la solution de quelques-uns des problèmes politiques qui divisent le monde.

La délégation des Pays-Bas s'associe entièrement aux vues exprimées par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur cette relation entre les deux questions et c'est pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec le représentant de l'Union soviétique lorsqu'il déclare qu'une telle manière d'aborder le problème aurait pour résultat de lier délibérément toutes les questions, ce qui, selon lui, ne ferait que rendre plus difficile la solution du problème déjà

complexe du désarmement et ne pourrait que nous conduire à une impasse.

Selon nous, une paix et une sécurité véritables ne sauraient être assurées par le seul désarmement. Elles doivent également être fondées sur la liquidation des problèmes politiques. C'est à cet égard que la preuve peut être fournie de la sincérité de notre attitude en ce qui concerne le problème du désarmement dans son ensemble.

Nous pouvons seulement espérer que la conscience inquiétante des terribles dangers qui menacent aujourd'hui le monde incitera toutes les nations et, en particulier, celles qui, dans ce domaine, assument une responsabilité particulière, à faire tous leurs efforts pour assurer la paix et la sécurité de la communauté des nations. Outre cet élément stimulant dont le caractère est plutôt négatif, s'offre encore l'avantage de créer enfin un monde libéré du fardeau des armements et ayant devant lui un avenir tout nouveau de progrès économique, social et culturel pour tous les peuples. C'est en cet avenir que l'humanité tout entière espère; il est aujourd'hui sa raison de vivre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant de la Syrie.

M. TARAZI (Syrie) : Monsieur le Président, mon tour de parole n'est pas arrivé. Si vous le permettez, je parlerai demain matin.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais faire remarquer au représentant de la Syrie qu'il pourra toujours prendre la parole lorsque nous traiterons des projets de résolution eux-mêmes. Sinon, je devrais modifier la liste des orateurs, ce qui serait préjudiciable au droit préalable des autres délégations. C'est pourquoi je désirerais que le représentant de la Syrie prît la parole lorsque nous traiterons des projets de résolution.

M. TARAZI (Syrie) : J'accepte votre suggestion, Monsieur le Président.

M. WALDHEIM (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche a, pour la première fois, l'occasion d'intervenir sur la question du désarmement devant la Première Commission de l'Assemblée générale. Ma délégation sait parfaitement que la solution de cette question complexe dépend essentiellement des grandes Puissances et nous pensons qu'un accord entre ces Puissances faciliterait considérablement le règlement du problème dans son ensemble.

L'Autriche est le seul pays qui, aux termes d'un traité international, a accepté une obligation relative à ses propres armements, correspondant à un niveau considéré comme un plafond dans les propositions, touchant au désarmement, des Puissances occidentales aussi bien que dans celles de l'Union soviétique.

En vertu des dispositions de l'article 13 du Traité signé à Vienne le 15 mai 1955, l'Autriche a accepté de ne posséder, de ne fabriquer, de n'expérimenter : a) aucune arme atomique; b) aucune autre arme principale adaptable actuellement ou dans l'avenir à la destruction en masse et définie comme telle par les organismes compétents de l'Organisation des Nations Unies; c) aucun projectile, autopropulsé ou dirigé, aucune torpille, aucun dispositif destiné à leur lancement ou à leur contrôle; d) aucune mine marine; e) aucune torpille humaine; f) aucun sous-marin ou autre bâtiment submersible; g) aucune vedette lance-torpilles; h) aucun type spécialisé de bâtiment d'assaut; i) aucun canon d'une portée supérieure à 30 km; ni aucun produit asphyxiant, vésicant ou toxique ou substance biologique en quantités plus grandes ou de type autre que ceux nécessaires pour les besoins civils normaux et aucun appareil conçu pour produire et lancer ou répandre ces produits ou substances pour fins de guerre.

M. Waldheim (Autriche)

L'Autriche serait prête à accepter le système des mesures de contrôle qui serait établi par les Nations Unies, à condition que ce système s'étende à d'autres Etats.

Mon Gouvernement estime que tout accord entre les grandes Puissances, dans le domaine du désarmement, aurait un grand effet moral sur la situation internationale, même s'il ne constituait qu'une solution de début comme, par exemple, un frein à la course aux armements ou des mesures d'un contrôle partiel.

Nous estimons donc que les Nations Unies devraient prendre le plus rapidement possible des premières mesures concrètes en ce sens. Il semble qu'après dix ans de débats sur cette question extrêmement complexe, il y ait, pour la première fois, un rapprochement entre les grandes Puissances. Il ressort des discussions du désarmement des années passées que les grandes Puissances sont d'accord sur l'objectif final, mais qu'il existe des divergences d'opinions quant aux méthodes pouvant permettre de l'atteindre. Il faut donc procéder étape par étape.

En ce qui concerne les expériences d'armes de destruction massive, l'Autriche estime qu'elles devraient être complètement interdites. Cette mesure est prévue dans le texte soviétique du 17 novembre 1956 et dans la proposition des Etats-Unis, présentée le 14 janvier 1957 à cette Commission. Une première décision dans ce sens peut donc être prise dès maintenant. L'emploi de l'énergie atomique renferme de si grandes promesses d'avenir que l'idée des grandes Puissances d'utiliser cette énergie à des fins strictement pacifiques devrait être appliquée aussi vite que possible.

Tous les peuples du monde désirent la paix. L'Autriche est un petit pays neutre et elle adresse un appel à tous les Etats - surtout à ceux qui sont directement intéressés - pour que toutes les mesures nécessaires soient prises pour maintenir et renforcer la paix du monde.

M. ENTEZAM (Iran) : J'aurais préféré entendre tous les représentants membres du Sous-Comité avant d'intervenir dans ce débat. Je comprends, cependant, la raison qui a retardé le discours si attendu du représentant de la France. Le rôle que ce pays et son éminent représentant ont joué pour trouver une solution pratique et conciliante du problème du désarmement est connu et apprécié de nous tous. Aussi suis-je convaincu que, par ce retard, M. Moch veut garder sa liberté d'action pour pouvoir faire un nouvel effort en vue de rapprocher les différentes thèses. Si tel est son but, nous lui souhaitons sincèrement un plein succès.

S'il est vrai que les petites Puissances sont aussi intéressées au règlement de la réduction des armements que les grandes - et peut-être encore plus parce que, n'étant pas suffisamment armées, elles sont exposées à un plus grand danger - il n'en est pas moins vrai que la solution finale de ce problème ne dépend pas d'elles. En d'autres termes, aussi longtemps que les Puissances qui ont la supériorité écrasante des armes de type classique et qui possèdent les armes nucléaires et thermonucléaires ne tomberont pas d'accord pour fixer les conditions et les étapes du désarmement, le rôle des petites Puissances sera limité à mobiliser l'opinion publique mondiale et à faire pression sur les grandes afin que celles-ci, par leur accord, écartent les menaces qui mettent en danger l'existence même de l'humanité. C'est l'unique justification de ma brève intervention.

Ceux d'entre nous qui ont pris part, depuis des années, à ce débat, ont déjà eu l'occasion d'exposer la position de leur gouvernement. Je m'efforcerai, pour ma part, d'éviter la répétition de certaines généralités qui risquent, quelquefois, de devenir banales. Mes observations seront donc limitées aux nouvelles suggestions ou propositions qui nous ont été soumises cette année.

Je dois, tout d'abord, constater en toute honnêteté qu'en dépit du ton agressif de certains discours, les progrès réalisés en 1956 - si minces qu'ils paraissent - ne sont pas insignifiants. Le représentant du Canada vient de nous donner quelques exemples concrets à cet égard. Ces progrès auraient pu être plus importants sans les événements déplorables du mois d'octobre. Nous devons donc écarter de nous tout pessimisme exagéré et demander de nouveau aux Etats membres du Sous-Comité de se réunir immédiatement après la clôture de la onzième session afin de nous présenter, cette fois, un plan réaliste qui, en premier lieu, doit fixer la composition et les pouvoirs de l'organe de contrôle.

Ma première observation a trait à la nécessité de supprimer les explosions nucléaires expérimentales. Si l'on croit que, pour des raisons de sécurité, la suppression totale de tels essais n'est pas encore possible, il faut au moins que ces expériences soient annoncées, limitées et contrôlées.

Sur ce point, je partage entièrement les vues et les suggestions intéressantes exprimées par le représentant du Japon dans son premier discours. Nous savons que les dangers résultant des explosions d'armes à hydrogène ont dépassé de beaucoup les prévisions des experts et des hommes de science. Mon pays est voisin d'une Puissance qui possède ces armes. Etant donné que cette Puissance n'a d'autre

terrain d'essai que son propre territoire, le danger que de telles expériences peuvent présenter pour les voisins ne peut nous laisser indifférents.

Le minimum que nous puissions demander, me semble-t-il, c'est que ces Puissances informent les Nations Unies de la date et du lieu de l'explosion et qu'elles prennent des mesures appropriées et vraiment efficaces pour préserver les populations des autres pays du danger de la radiation.

Le projet présenté par les Etats-Unis - je pense à la suggestion faite par M. Lodge dans son discours - tout en faisant un pas en avant ne va pas aussi loin que nous l'aurions souhaité.

Je pensais que, peut-être, on prendrait en considération les suggestions du représentant du Japon pour rapprocher le projet américain de celui de l'Union soviétique.

Ce matin, nous avons été saisis d'un projet de résolution présenté en commun par les délégations du Canada, du Japon et de la Norvège. Bien que ma délégation n'ait pas encore eu le temps de l'étudier attentivement, je crois que ce projet atteint le même but et que ma délégation pourrait l'accepter.

Ma deuxième observation vise la composition de la Commission du désarmement. Ainsi que nous le savons tous, cette Commission est formée des représentants des Etats membres du Conseil de sécurité, plus le Canada. Une telle composition ne répond plus aux exigences actuelles. En effet, si nous voulons vraiment que cette Commission abandonne son rôle de boîte à lettres, c'est-à-dire qu'elle ne se borne plus à transmettre à l'Assemblée générale le résultat ou le manque de résultat des efforts du Sous-Comité, il faut reviser sa composition.

Non seulement cette Commission n'est ni assez large ni assez représentative, mais le rôle des Etats qui ne sont pas membres permanents du Conseil de sécurité est très limité. A peine familiarisés avec ce problème complexe, ils doivent abandonner la Commission par suite de l'expiration du mandat de leur pays au Conseil de sécurité.

En dépit de ces objections qui me paraissent fondées, nous n'avons pas l'intention de proposer des changements pour cette année, car nous savons que l'intervalle entre la onzième et la douzième session de l'Assemblée générale sera, cette année, plus court que dans le passé. Le Sous-Comité ne pourra se réunir avant la fin du mois de mars et à peine ses travaux seront-ils finis que nous serons à la veille de la douzième session de l'Assemblée.

M. Entezam (Iran)

Mes remarques sur la composition de la Commission du désarmement m'amènent à dire quelques mots à propos du troisième paragraphe du projet de résolution de l'Union soviétique relatif à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, et ce sera ma troisième et dernière observation.

Ce que l'Union soviétique propose revient plutôt à la convocation d'une Conférence générale du désarmement, car les sessions ordinaires de l'Assemblée générale ont toujours eu et auront à leur ordre du jour la question de la réduction des armements.

La réunion d'une Conférence générale du désarmement est, certes, notre but final, mais pour y parvenir, il faut passer par plusieurs stades : il faut, d'abord, que les Etats membres du Sous-Comité tombent d'accord sur un plan; il faut que ce plan soit étudié par la Commission du désarmement ou, plutôt, par un organe plus qualifié; il faut une sorte de commission préparatoire qui élaborent le texte d'un projet de convention internationale. Aussi longtemps que ces étapes n'auront pas été accomplies, la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ne servira à rien, sinon à prononcer les mêmes discours que nous avons entendus ces dernières années à la Première Commission.

Je veux conclure par ce que j'ai dit au début de mon intervention, à savoir que la solution de ce problème ne dépend pas de nous, petites puissances. C'est donc aux grandes puissances qu'il appartient de répondre à l'appel pressant que l'humanité entière leur adresse.

Si l'accord que nous souhaitons tous ne peut être réalisé en quelques jours, serait-ce trop demander à ces puissances que de faire un nouvel effort et tâcher au moins de s'entendre sur un projet de résolution commun qui, dans ses grandes lignes, fixerait le programme de travail du Sous-Comité ? Si elles n'aboutissaient pas à cet accord préliminaire, la tâche du Sous-Comité serait encore plus difficile.

Au risque de paraître trop naïf, je ne veux pas abandonner cet espoir et c'est dans ce sens que j'adresse aux grandes puissances, au nom de ma délégation, un appel sincère et pressant.

M. WINIEWICZ (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Les documents relatifs au problème du désarmement dont nous sommes saisis montrent que beaucoup de travail et beaucoup de temps ont été consacrés à cette question. Cette

M. Winiewicz (Pologne)

documentation représente une contribution analytique et historique intéressante au problème du désarmement. Malheureusement, elle ne s'est accompagnée jusqu'à présent d'aucun accord international précis qui marquerait le point de départ de la libération des peuples du cauchemar des armements.

La discussion actuelle s'est déjà enrichie et s'enrichira encore sans aucun doute d'un certain nombre de suggestions et de propositions nouvelles. Une fois encore, cependant, c'est l'histoire qui se prononcera sur leur valeur et leur importance ultimes, non pas du point de vue de leur finesse intellectuelle ou de leurs qualités polémiques, mais uniquement du point de vue de leur utilité pour la réalisation d'un accord international définitif sur le désarmement.

En effet, il est vrai que, sur le problème du désarmement, le monde attend des Nations Unies, non pas une multiplication nouvelle des divergences, mais un rapprochement des opinions, non pas une discussion passionnée, mais des décisions réfléchies. Etant donné que la Commission du désarmement n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, de nous présenter un plan d'accord sur le désarmement, la délégation polonaise estime qu'il serait utile et efficace de rechercher des zones d'accord dans les différentes propositions dont nous sommes actuellement saisis. Demandons-nous donc, pour commencer, où se trouve la similarité des opinions et prenons cette constatation comme point de départ pour la poursuite des discussions sur le désarmement et pour la suppression des divergences qui nous séparent encore.

Par cette méthode, nous pouvons nous rendre compte, dès l'abord, qu'il y a harmonie complète sur l'application du désarmement par étapes.

Depuis mars 1955, il y a eu aussi un certain accord pour maintenir dans la première étape, après la réalisation d'un accord formel, toutes les forces armées et tous les budgets militaires au niveau existant au moment de la conclusion de cet accord. La proposition tendant à "geler" les armements peut être trouvée à la fois dans les documents anglo-français et dans les documents soviétiques. Enfin, dans le document de travail présenté le 3 avril 1956 par la délégation des Etats-Unis (DC/SC.1/42), nous trouvons également mention d'une étape dans laquelle "chaque Etat appliquera des mesures de caractère stabilisateur". De l'avis de la délégation polonaise, c'est là une mesure dans la même direction.

M. Winiewicz (Pologne)

Nous voyons également un certain accord relatif au niveau de réduction des forces armées en chiffres absolus. Dans ses propositions du 17 novembre 1956, l'Union soviétique a accepté la suggestion des Etats-Unis sur le niveau des forces armées des grandes Puissances vers la fin de la première étape du désarmement, à savoir : 2.500.000 hommes pour les Etats-Unis et l'Union soviétique, et 750.000 hommes pour la France et le Royaume-Uni. Il est évident qu'il faut compter parmi les grandes Puissances la République populaire de Chine, puisque tant les propositions soviétiques que celles des Etats-Unis prévoyaient pour la Chine un niveau identique de forces armées.

A cet égard, je tiens à exprimer notre opinion sur l'importance qu'il y a à ce que la République populaire de Chine soit représentée dans les discussions qui ont lieu aux Nations Unies sur le désarmement. La Pologne s'associe aux observations faites ici par les représentants de la Yougoslavie et de la Suède.

En ce qui concerne le niveau des forces armées vers la fin de l'étape suivante du désarmement, l'Union soviétique a accepté les chiffres suggérés par les Puissances occidentales dans leurs propositions du 11 juin 1954, chiffres qui, jusqu'à ce jour, n'ont été remplacés par aucune autre suggestion. Enfin, toutes les propositions présentées au cours de l'année écoulée prévoient que cette réduction doit s'appliquer, non seulement au niveau des effectifs des forces armées, mais également à la production d'armes et aux budgets militaires.

A l'égard des étapes prévues pour l'application du programme de désarmement, le problème le plus important qui doit être résolu est la question des conditions et des dates pour le passage d'une étape à une autre. L'Union soviétique, ainsi qu'on le sait, suggère la fixation de dates limites définies pour la durée de chaque étape. Dans les propositions des Puissances occidentales, le passage d'une étape à une autre est subordonné à la réalisation de l'étape précédente et à la possibilité, pour l'organe de contrôle, de vérifier l'étape suivante.

La délégation polonaise estime que ces deux propositions ne devraient pas être considérées comme étant fondamentalement contradictoires. En effet, il est évident que l'étape suivante du désarmement ne peut commencer que lorsque l'étape précédente est terminée. Ce qui compte, c'est que la réalisation de l'étape précédente et la préparation de l'organe de contrôle à ses fonctions nouvelles devraient être fixées à des dates nettement établies. Il est à peine concevable qu'un accord international

ne prévoit pas une date limite pour la réalisation de ses dispositions. C'est pourquoi la fixation d'une date devrait être considérée comme un élément indispensable dans l'élaboration du programme d'ensemble. S'il en était autrement, le danger existerait, non seulement d'une prolongation injustifiée des étapes successives du programme de désarmement, mais également celui de l'abandon de tous les armements ultérieurs.

De l'avis de ma délégation, l'expérience modeste assurément de la Pologne qui, en moins d'une année, a réalisé deux réductions de ses forces armées de 97.000 officiers et soldats - chiffre considérable pour la Pologne - confirme que la réduction des forces armées et des armements pendant deux ans, ainsi que l'a suggéré l'Union soviétique, est, du point de vue de l'organisation, parfaitement réalisable. La délégation polonaise estime également que le passage d'une étape à une autre devrait être aussi simple que possible et que l'établissement de conditions de contrôle trop nombreuses et trop compliquées est inutile, étant donné que l'organe de contrôle lui-même aura un caractère international méritant toute notre confiance.

M. Winiewicz (Pologne)

Une question beaucoup plus importante fut soulevée par la délégation des Etats-Unis qui a expliqué le caractère limité de ses propositions du 3 avril 1956 en déclarant que ces propositions ne s'appliquaient qu'à la première étape du désarmement parce que, a-t-il dit, il fallait qu'il y eût un progrès parallèle dans la solution d'autres questions internationales importantes. Nous ne sommes pas de cet avis.

Certes, nous savons que, au cours des dernières années, les relations internationales n'ont guère été satisfaisantes. Cependant, nous devons constater qu'au cours des trois dernières années - peut-être trois ans et demi - plusieurs problèmes internationaux dont la solution était urgente ont été résolus complètement ou partiellement. Je ne mentionnerai que quelques-uns d'entre eux : un armistice a été signé en Corée et en Indochine, un traité a été conclu avec l'Autriche, les questions de la Tunisie et du Maroc ont été réglées, un traité de paix a été signé entre le Japon et l'Union soviétique et nous avons accueilli l'Autriche, le Japon, le Maroc et la Tunisie au sein des Nations Unies; des contacts ont été repris entre les chefs de gouvernements de quatre grandes Puissances et entre leurs ministres des Affaires étrangères; les relations d'ordre économique et culturel se sont considérablement développées entre l'est et l'ouest. Nous avons également constaté récemment que les relations entre un certain nombre d'Etats se sont normalisées sur la base des principes du respect de la souveraineté de ces Etats, de leur égalité et de la non-intervention. Malheureusement, la détente internationale que ces événements ont provoquée dans une certaine mesure n'a pas accéléré la conclusion d'un accord international sur un désarmement même partiel. Il est vrai que les Etats qui sont liés par des idées similaires sur l'élaboration du socialisme ont, pendant cette période, réduit leurs forces armées sans attendre la signature d'un accord international de désarmement; par contre, d'autres Etats n'ont pas arrêté la course aux armements. Les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas non plus réduit leurs dépenses militaires.

Personne ne saurait nier qu'il y a encore bon nombre de problèmes internationaux à résoudre. Chaque jour, la vie nous présente de nouveaux problèmes qui doivent être résolus. C'est là une situation parfaitement naturelle et compréhensible et la conséquence normale des relations existant entre un si grand nombre d'Etats aux systèmes politiques et aux traditions différents, dont le développement économique et les besoins dans ce domaine sont également très divers. Mais ces problèmes pourraient être résolus beaucoup plus facilement s'il n'y avait pas ces programmes

M. Winiewicz (Pologne)

intensifs d'armement et si, dans de nombreux Etats, il n'y avait pas de bases militaires étrangères.

A cet égard, nous ne pouvons pas nous abstenir de dire quelques mots de la situation du Moyen-Orient. Est-ce que le problème du canal de Suez n'aurait pas connu une évolution différente s'il y avait eu un accord international de désarmement, s'il n'y avait pas eu de bases militaires étrangères et si la préparation de forces armées au combat n'avait pas conduit à la tentation de résoudre un conflit international par la force plutôt qu'au moyen de négociations ? Si un tel accord avait existé, il est vraisemblable que le sang n'aurait pas été répandu.

La délégation polonaise, par conséquent, est profondément convaincue qu'on ne saurait subordonner l'application d'un programme international de réduction des armements aux conditions qui sont prévues dans les propositions des Etats-Unis d'avril dernier. Pour la même raison, nous ne sommes pas d'accord avec le représentant de l'Italie. Le progrès graduel en matière de désarmement, au contraire, facilitera la solution plus rapide d'autres questions controversées. Nous avons vu que la méthode de la Société des Nations tendant à l'application inflexible de la formule : "Sécurité d'abord, désarmement ensuite" avait conduit à un échec. Nous n'avons eu ni sécurité ni désarmement. Ce que nous avons eu, c'est une deuxième guerre mondiale.

Il est vrai qu'il y a interdépendance entre ces deux facteurs. Mais elle est différente de ce que les Etats-Unis veulent nous faire admettre. Un désarmement effectivement appliqué aurait pour corollaire des conditions plus favorables aux solutions pacifiques; la confiance mutuelle serait plus grande; le principe de coexistence pacifique serait renforcé et les nations du monde seraient libérées de la situation dangereuse que nous connaissons du fait que de puissantes armées se font face. Par contre, la continuation de la course aux armements ne peut qu'aggraver sérieusement la situation. Dans sa dernière déclaration, le représentant des Etats-Unis a dit que l'un des objectifs du programme de désarmement devait être de réduire la tension internationale et de faciliter la solution des questions politiques difficiles. Nous serions heureux que cette déclaration indiquât un commencement de changement d'attitude de la délégation des Etats-Unis.

Si l'on analyse les documents de l'année dernière, on constate qu'il y a un certain degré d'accord sur le fait que les sommes disponibles à la suite d'une réduction des armements devraient être consacrées au développement d'une économie pacifique et notamment à l'assistance aux pays économiquement sous-développés. On sait que les dépenses d'armements empêchent la solution de nombreux problèmes d'ordre économique. L'effet de la course aux armements est particulièrement sévère pour les petits pays, ceux dont le revenu national est faible. Pour eux, les armements représentent des sacrifices énormes dans les branches fondamentales de l'économie nationale qui, autrement, pourrait être consacrée à des fins pacifiques.

Dans le pays que j'ai l'honneur de représenter et qui est fidèle aux principes du socialisme, aucun groupe ne peut tirer profit d'une course aux armements ou de la production d'armements. Cependant, dans tous les pays, indépendamment du système politique qui y est appliqué, les armements sont, par leur nature, improductifs, et, en dernière analyse, ils constituent un fardeau pour l'économie nationale et pour la population de tous les pays. Dans de nombreux Etats, la course aux armements a déjà aggravé la situation économique et les relations internationales dans le domaine économique.

Il y eut une époque où l'intensification de la "guerre froide" obligea le peuple polonais à supporter de très lourdes dépenses militaires. Nous avons dû faire un effort considérable sans pourtant être à même de donner satisfaction aux besoins journaliers de la population. Nous avons déjà réduit notre budget de défense, mais nous avons un grand intérêt à ce que la situation internationale nous permette d'autres réductions de ce budget qui pèse si lourdement sur notre économie.

Je poursuivrai maintenant l'examen des propositions de désarmement qui ont été présentées jusqu'à présent.

Pour ce qui est des armes de destruction massive, les divergences subsistent malheureusement. Une comparaison des propositions anglo-françaises du 19 mars 1956 (DC/SC.1/37), du plan des Etats-Unis du 3 avril 1956 (DC/SC.1/42), de l'opinion exprimée ici par le représentant des Etats-Unis dans sa déclaration du 14 janvier 1957 et, enfin, des propositions soviétiques du 27 mars 1956 (DC/SC.1/41) et du 17 novembre 1956 (A/3365) montre que nous sommes saisis d'un assez grand nombre de propositions différentes. Certaines d'entre elles prévoient seulement une limitation des expériences nucléaires et, plus tard, l'interdiction de ces expériences, ainsi qu'une limitation de la production des armes nucléaires. D'autres prévoient l'interdiction totale de la production, du stockage et de l'emploi des armes de destruction massive.

Il nous semble que tous ces plans ont un dénominateur commun, en ce sens que nous sommes tous convaincus de la nécessité de prendre des mesures dans le domaine du désarmement au sujet des armes de destruction massive. Cherchant une base de rapprochement et d'accord sur ce point, je suppose que la thèse du représentant des Etats-Unis, exposée dans sa dernière déclaration à cette Commission, à savoir "réduire ... la menace nucléaire de l'avenir" et "adopter des mesures destinées à éviter les attaques par surprise" (A/C.1/PV.821, p. 3/5), devrait logiquement amener dans un temps raisonnable un accord sur un programme de désarmement dans ce domaine.

Les engins de destruction massive sont sans aucun doute l'un des moyens les plus dangereux d'attaque par surprise. La nature de ces armes, qualitativement différente de celle des armes de type classique, est telle que ce n'est pas leur quantité mais leur existence même et la menace de leur emploi qui constituent un danger pour la paix. Leur puissance de destruction, dans le cas d'une guerre atomique, aurait pour l'humanité des conséquences incalculables. C'est pourquoi nous avons appuyé fermement la proposition de l'Union soviétique, qui prévoit la suppression immédiate et complète et l'interdiction des armes atomiques. Les propositions des puissances occidentales doivent malheureusement, à cet égard, être considérées comme insuffisantes.

Il y a quelques temps, un périodique anglais a publié un dessin humoristique montrant un homme épuisé, en haillons, debout dans un champ de bataille atomique couvert de ruines. Sous ce dessin, on pouvait lire : "Dieu soit loué, nous avons sauvé la civilisation occidentale". Ce dessin serait aussi convaincant et son avertissement aussi valable si on lisait : "nous avons sauvé le socialisme".

Je passerai maintenant au problème difficile du contrôle, de l'inspection et de la surveillance. Dans ce domaine, nous pouvons constater un progrès dans le rapprochement des divers points de vue exprimés au cours des deux ou trois dernières années.

Nous pouvons estimer que dans une certaine mesure on s'est mis d'accord sur le principe selon lequel "il ne peut y avoir de désarmement sans contrôle ni de contrôle sans désarmement". Si juste que soit ce point de vue, nous voudrions cependant souligner l'importance du rôle que peut jouer le désarmement même sans contrôle. Rappelons une fois de plus que les Etats parties au Pacte de Varsovie ont récemment réduit leurs forces armées de plus de 2 millions d'hommes. C'est là sans aucun doute une contribution importante à la cause du désarmement, et il n'est pas étonnant que nous espérons voir cet exemple suivi par d'autres Etats sans attendre un accord international définitif sur le désarmement.

La similarité d'opinions dans le domaine de l'inspection se retrouve à propos de certaines formes et méthodes de contrôle, par exemple le maintien dans des Etats donnés d'une équipe permanente d'inspecteurs ayant libre accès à toutes les installations faisant l'objet d'un contrôle (unités militaires, dépôts et bases militaires, usines d'armements, budget de défense, etc.). Il convient également d'ajouter des postes de contrôle dans les grands ports, aux grands noeuds ferroviaires, sur les grandes autoroutes et dans les aérodomes.

La proposition d'inspection aérienne soumise par les Etats-Unis a donné lieu à une discussion assez vive. C'est tout naturel, puisque un contrôle de ce genre, comme n'importe quel autre contrôle devrait être explicitement lié à un programme précis de désarmement. Le contrôle ne saurait exister en lui-même. Le contrôle est le résultat du désarmement et non pas l'inverse. Cependant, dans sa dernière proposition du 17 novembre dernier, l'Union soviétique acceptait un contrôle aérien dans une zone de 800 kilomètres de large des deux côtés de la ligne qui sépare les forces du NATO et celles du Pacte de Varsovie. Etant donné que l'on n'est pas encore d'accord sur la désirabilité d'une application complète et immédiate d'un système d'inspection aérienne, il paraîtrait logique de faire porter cette inspection dans une zone limitée avec évidemment l'assentiment des Etats intéressés.

Ceci m'amène au problème de la sécurité européenne, qui touche de si près la Pologne, au problème de la course aux armements au centre de l'Europe, à la menace que constitue la remilitarisation rapide de l'Allemagne occidentale. Ce n'est pas la première fois que ma délégation appelle l'attention aux Nations Unies sur le danger de la remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest pour les Nations qui par le passé ont été victimes à plusieurs reprises de l'agression allemande. Il est facile d'imaginer l'impression produite sur tous les Polonais par la nomination du général nazi Speidel au poste de commandant des forces terrestres du NATO en Europe centrale. Pouvons-nous garder le silence alors que l'on ajoute des armes de destruction massive à l'arsenal de l'Allemagne occidentale remilitarisée; quand l'aide apportée par les Puissances occidentales au redressement de la force de combat de l'armée de l'Allemagne de l'Ouest redonne de l'importance aux milieux allemands agressifs, qui maintenant proclament un nouveau plan de revanche et de conquête contre les peuples et les pays d'Europe orientale, ce qui n'est nullement le véritable désir des Puissances occidentales ? Et tout cela, en un moment où l'on insiste tant aux Nations Unies sur l'urgence du désarmement.

Voilà pourquoi nous nous opposons catégoriquement à la remilitarisation de l'Allemagne occidentale, pourquoi nous appuyons dans le cadre d'un programme de désarmement général ou en tant que première mesure pour y aboutir, un plan d'établissement d'une région, en Europe, où les armements seront réduits et qui comprendra entre autres zones l'ensemble de l'Allemagne. Dans cette région, nous devrions procéder, avec le système d'inspection envisagé dans les propositions du Président Boulganine et du Président Eisenhower, à l'arrêt immédiat de la production de nouveaux armements, à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, à la suppression progressive des bases militaires étrangères, à l'évacuation par étapes des unités étrangères et, bien entendu, à l'application d'autres mesures de limitation des armements.

L'établissement en Europe d'une région où les armements seront limités permettrait d'adopter par la suite d'importantes décisions concernant la sécurité et le désarmement, et non pas pour l'Europe seulement. Ce plan pourrait comporter la conclusion d'un pacte de non-agression entre les membres du NATO et les signataires du Pacte de Varsovie. Ainsi, nous aurions bâti des fondations solides pour un plan de sécurité européenne. En conséquence, nous pourrions progresser vers l'établissement d'un système de sécurité collective, vers la dissolution de blocs antagonistes. Or tel est après tout, je suppose, notre objectif final. Je rappellerai à cet égard que c'est le Pacte de Varsovie qui comporte une disposition prévoyant sa dissolution dès l'instant où un système de sécurité européenne collective aura été décidé.

Le problème de la réduction des armements n'est pas de nature uniquement mécanique ou arithmétique. En effet, ce n'est pas seulement la quantité des armements qui augmente la tension internationale. Le danger de l'accumulation quantitative des armes est multiplié plusieurs fois par un autre facteur que je pourrais décrire comme l'organisation politique des armements sur une échelle internationale.

Aujourd'hui, les Etats ne réarment pas individuellement. Ils sont groupés en blocs militaires et les forces armées ne sont plus stationnées sur le territoire du seul pays auquel elles appartiennent, mais également dans d'autres pays où elles occupent des bases militaires. Tel est le caractère propre de la course aux armements actuelle. Le danger du réarmement et les menaces de guerre ne peuvent être éliminés uniquement, permettez-moi de le dire, par des réductions quantitatives seulement. Il faudrait aussi éliminer graduellement les organisations politiques internationales fondées sur le principe du réarmement. Ainsi, en plaidant pour le désarmement, nous plaçons par la même occasion pour qu'il soit mis fin à la politique qui consiste à établir des bases militaires sur territoire étranger et à constituer des blocs militaires agressifs. A cet égard, nous estimons qu'il faut appliquer un traitement spécial aux cas spéciaux, c'est-à-dire aux régions où existent des concentrations d'armes et de forces armées. C'est sous cet angle, croyons-nous, qu'il devrait être procédé à la réévaluation de la politique de certaines Puissances, et nous espérons que cette réévaluation pourra avoir lieu.

Ayant ainsi parlé d'un aspect particulier du problème du désarmement et de la sécurité, je voudrais, si vous me le permettez, faire quelques observations sur les propositions présentées au cours de ce débat, bien que nous n'ayons pas eu encore la possibilité de les étudier toutes.

La délégation polonaise a étudié avec attention la déclaration du représentant des Etats-Unis. Nous éprouvons quelque difficulté à prendre position à l'égard de ce document car il est rédigé en termes très généraux.

La première partie du mémorandum des Etats-Unis (A/C.1/783) envisage un accord "en vertu duquel toute la production future de matières fissiles sera utilisée ou stockée exclusivement à des fins autres que la fabrication d'armements, sous une surveillance internationale". Une question se pose à ce sujet : quand cet accord interviendra-t-il et doit-il dépendre d'une façon quelconque du sort des autres points du mémorandum ?

En outre, la formule "un accord en vertu duquel toute la production future ..." devrait conduire à la conclusion que si, au moment un tel accord entrerait en vigueur, toute la production future de matières fissiles n'est plus destinée qu'à des fins pacifiques, cela revient à dire que la production d'armes nucléaires sera ipso facto interdite. Si cette interprétation est bien exacte, nous ne pouvons que nous réjouir de cette proposition. Mais alors, pourquoi remettre à plus tard

l'interdiction des expériences réalisées au moyen d'armes nucléaires ? Et cela nous amène au point 2 du mémorandum des Etats-Unis qui renvoie cette interdiction à une phase ultérieure. Cet ordre ne semble guère logique. Ou l'on met en vigueur simultanément les deux opérations, ou alors l'interdiction des expériences doit venir avant l'interdiction de la production. En réalité, puisque, dans les conditions actuelles, le problème du contrôle au sujet des explosions expérimentales est automatiquement résolu par les moyens de détection scientifique, nous pourrions nous mettre d'accord ici sur l'interdiction sans avoir besoin de discuter davantage ce problème.

Il est évident qu'une telle interdiction ne suffirait pas pour diminuer, ipso facto, et dans une mesure quelconque, le niveau actuel des armements nucléaires. Il ne s'agirait que d'une mesure partielle destinée à freiner tout développement nouveau dans la course aux armements. Si nous réussissions à parvenir à un résultat en ce qui concerne ce premier point, nous faciliterions ainsi la recherche de la solution des autres problèmes plus importants. La proposition de l'Union soviétique au sujet de l'interdiction des expériences nucléaires est, à notre avis, un excellent moyen de s'engager dans cette voie et de nous diriger vers un objectif ~~xxx~~ que le représentant du Japon a précisé d'une façon si convaincante au cours de sa première intervention. Nous avons par contre constaté avec regret que, dans sa deuxième intervention et dans le projet de résolution qu'il a rédigé en commun avec les représentants de la Norvège et du Canada, il a beaucoup moins mis en évidence l'importance de ce problème.

Il ressort de toutes ces observations qu'à bien des égards, s'il n'existe pas encore un véritable accord, on constate un rapprochement des points de vue des parties participant aux discussions sur le désarmement. Il est très important, croyons-nous, de ne pas perdre le bénéfice des gains réalisés jusqu'à maintenant.

Comment envisageons-nous les activités futures des Nations Unies dans le domaine du désarmement ?

Tout d'abord, la délégation polonaise estime que nous devrions tout d'abord définir et énumérer les problèmes sur lesquels un certain accord existe. Ensuite, nous envisagerions les décisions qui peuvent déjà être prises et nous étudierions la question de savoir s'il est possible de les réunir pour en faire ainsi le premier pas dans la voie d'un accord international futur. De cette manière, toute notre attention pourrait, à l'avenir, se concentrer sur le rapprochement et la réconciliation des points de vue qui divergent encore les uns des autres.

Ensuite, bien que certains problèmes puissent, à notre avis, être résolus dès maintenant, au cours de cette session même de l'Assemblée, nous pensons que les procès-verbaux de notre discussion actuelle devraient être transmis à la Commission du désarmement et à son Sous-Comité auxquels il serait recommandé de poursuivre leur travail sur la base des observations exposées au cours de la onzième session de l'Assemblée générale.

En troisième lieu, nous devrions décider s'il est indiqué d'associer un plus grand nombre d'Etats aux travaux de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité.

Enfin, il nous semble utile de voir si une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait avoir lieu pour étudier la question du désarmement. Si l'on demandait à la Commission du désarmement de présenter des propositions concrètes à une session extraordinaire, peut-être cela aurait-il un effet stimulant sur son travail.

La Pologne, au cours de sa longue histoire millénaire, a connu bien des orages. Il lui a fallu réaliser bien des efforts et consentir bien des sacrifices pour panser les blessures profondes et pour se relever des destructions qui lui ont été infligées au cours de la dernière guerre. Cette guerre, qui fut menée avec des moyens classiques seulement, a coûté à la Pologne six millions de citoyens, c'est-à-dire le cinquième de sa population. Mon pays s'est maintenant engagé sur la voie qui doit le conduire à un avenir meilleur pour ce peuple polonais qui a connu de si amères expériences dans le passé. Nous pensons contribuer ainsi, par la même occasion, à renforcer la paix dans le monde et à faciliter la coexistence entre les nations.

M. Winiewicz (Pologne)

La délégation polonaise attache donc une importance toute particulière au problème du désarmement. La paix nous est indispensable si nous voulons réaliser nos objectifs.

Les succès remportés par les Nations Unies dans le domaine du désarmement seront d'un avantage direct pour mon pays comme pour d'autres. Tous les peuples respireront plus librement lorsque le fardeau des armements sera allégé, lorsque la tension qui règne aujourd'hui entre des blocs opposés aura disparu et lorsque sera rétablie la confiance dans la possibilité d'une collaboration internationale durable et pacifique.

Ce fut une expérience convaincante à cet égard que la période qui suivit la réunion des chefs de gouvernement des quatre grandes Puissances à Genève en 1955; alors, l'atmosphère de la guerre froide s'était sensiblement adoucie. Aujourd'hui, la tension internationale est à nouveau plus forte; il est d'autant plus urgent de prendre des initiatives courageuses pour abandonner la politique de la course aux armements et des blocs militaires, pour supprimer la possibilité de conflagration nouvelles et pour assurer l'application universelle du principe qui impose que les différends et les divergences entre les nations soient réglées seulement par de négociations pacifiques.

Un programme constructif de désarmement et l'application de ce programme seront les moyens décisifs par lesquels notre Organisation contribuera à la réalisation de ces buts.

M. SHAHA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Pour la première fois, ma délégation prend part aux délibérations de la Première Commission sur le problème du désarmement, problème qui a retenu l'attention de cet organe au cours des dix dernières années.

J'ai écouté avec intérêt et attention les discours des autres membres de la Commission, notamment ceux des membres de la Commission du désarmement qui, de toute évidence, assument une responsabilité plus grande que tous les autres. Les petits pays, comme le mien, se trouvent dans une situation difficile pour faire des observations détaillées sur les divers aspects de ce problème important et compliqué. Conscients du fait qu'un petit pays comme le nôtre ne peut jouer qu'un rôle limité dans la solution de ce problème, tout ce que nous pouvons faire est de prier les

grandes Puissances d'aboutir à un accord permanent quelconque dans l'intérêt de l'humanité. Nous savons tous qu'une nouvelle guerre risque d'amener la destruction complète du monde dans lequel nous vivons et de la civilisation dont nous sommes si fiers. Les grandes Puissances ont donc la responsabilité de faire un véritable effort pour résoudre le problème.

Durant toute sa longue histoire, mon pays n'a jamais déclenché une guerre d'agression, bien qu'il ait dû souvent se défendre contre les attaques de l'étranger et qu'à chaque occasion, notre peuple se soit levé et se soit uni pour défendre sa liberté et ses frontières. Au cours de la première moitié de ce siècle, malgré toutes nos tentatives pour demeurer isolés, il nous a été difficile de rester en dehors de la guerre, à cause des exigences de la situation mondiale. L'expérience que nous avons eue des deux dernières guerres mondiales nous a fait comprendre que, pour si isolés que nous soyons de toutes les autres parties du monde, notre destin est lié à celui de l'humanité; ceci deviendrait encore plus vrai dans le cas d'une nouvelle conflagration globale. Apparemment, nous sommes protégés par les remparts formidables de l'Himalaya; mais nous restons vulnérables aux armes modernes et nous serons atteints tout comme les autres par les effets meurtriers d'une guerre totale.

C'est précisément le renouvellement d'un conflit mondial que nous ne désirons pas voir. Aucune nation n'a plus horreur de la guerre que le Népal, dont les jeunes hommes ont été décimés au cours de deux guerres mondiales. Les membres de cette Commission comprennent certainement l'anxiété et le souci qu'éprouve à cet égard le peuple de mon pays qui garde le triste souvenir d'avoir perdu des fils, des frères et des maris. Les huit millions d'habitants du Népal désirent sincèrement et véritablement la paix et c'est pour cela que nous adressons ici un pressant appel en faveur d'un accord rapide au sujet du désarmement.

De nombreux orateurs ont exprimé leur déception devant le peu de progrès accomplis par le Sous-Comité de la Commission du désarmement, malgré le travail incessant de ce Comité depuis quelques années. Il est décourageant de constater que l'entente et la confiance qui s'étaient établies l'année dernière entre les Puissances occidentales et les Puissances soviétiques se sont lentement altérées. Du rapport du Sous-Comité du désarmement, il ressort nettement qu'en mai 1956, le désaccord s'est élargi; il faudrait l'atténuer. Si la situation continuait à évoluer

M. Shaha (Népal)

dans ce sens, nous nous demandons s'il sera jamais possible de résoudre le problème du désarmement.

De l'avis de ma délégation, c'est le développement de la confiance et de la bonne volonté entre les diverses nations, notamment entre les grandes Puissances, qui pourra seulement apporter la solution du problème. Ce serait de la naïveté que d'espérer pouvoir résoudre le problème du désarmement en l'absence d'esprit réaliste et sans tenir compte de la situation réelle du monde.

Bien que peu de progrès aient été réalisés à cet égard, je pense qu'il existe certains indices d'encouragement. Par exemple, il est encourageant de voir qu'il existe parmi les membres du Sous-Comité du désarmement un certain accord sur les niveaux de réduction des forces armées des grandes Puissances. Les propositions, pour la première étape du plan de désarmement, en vue de réduire les forces armées des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la République populaire de Chine à un effectif de deux millions et demi d'hommes respectivement, et de 750.000 hommes pour le Royaume-Uni et la France respectivement, ont été généralement acceptées.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, on comprend de plus en plus que le but devrait être de protéger la santé et le bien-être des générations présentes et futures contre les effets nocifs des radiations atomiques. En outre, l'utilisation de matériel fissile à des fins pacifiques nous mettrait sur le seuil d'une ère de prospérité mondiale sans précédent.

Cette Commission connaît déjà les dangers des radiations atomiques. Les travaux scientifiques présentés à ce sujet par divers pays montrent que de nouvelles explosions nucléaires expérimentales pourraient mettre en danger la santé des générations futures. Le Congrès international des génétistes humains, qui s'est réuni en automne dernier à Copenhague, a nettement déclaré :

"le dommage causé par les radiations nucléaires sur les éléments héréditaires est réel et il devrait en être tenu compte à la fois dans les utilisations pacifiques et militaires de l'énergie atomique et dans les activités médicales, commerciales et industrielles au cours desquelles des rayons X ou toute autre radiation ionisante sont émis."

Les expériences récentes faites à l'Université du Colorado montrent clairement que les cellules du corps humain sont beaucoup plus vulnérables aux radiations atomiques qu'on ne l'avait supposé jusqu'à présent.

Nous comprenons toutes les difficultés inhérentes à l'application d'un large plan d'arrêt complet des expériences nucléaires; mais nous voulons croire qu'il sera possible un jour, dans un avenir pas trop éloigné, d'élaborer un programme d'utilisation et de contrôle des matières fissiles, sur lequel les grandes Puissances pourront se mettre d'accord.

Il semble que les divergences d'opinion en ce qui concerne la nécessité de maintenir un contrôle international efficace se soient considérablement atténuées. La suggestion du Président Eisenhower de procéder à des inspections aériennes a été reconnue, par l'Union soviétique, comme pouvant former la base d'une inspection dans une zone restreinte d'Europe. La proposition du Maréchal Boulganine de procéder à une inspection des forces terrestres a également été acceptée en partie par les Puissances occidentales. Puisque ces deux séries de propositions ont été acceptées, il est permis de supposer que la combinaison des inspections aériennes et terrestres serait de nature à réduire le danger des attaques par surprise. Cependant, il reste un certain nombre de difficultés pratiques. Un contrôle international efficace ne pourra être établi que lorsqu'un organe international aura plein accès à la fabrication des armes et des produits nucléaires. A cet égard, le plan franco-britannique révisé du 19 mars 1956, qui prend en considération les mesures totales et partielles de contrôle, mérite d'être soigneusement étudié par la Commission du désarmement. Le représentant des Etats-Unis a précisément déclaré qu'il existe seulement deux méthodes pour aborder ce problème : à savoir, un plan général de désarmement fixant toutes les mesures nécessaires pour effectuer le désarmement conventionnel et le désarmement nucléaire, ou bien un plan partiel, destiné à être exécuté immédiatement, comportant des mesures de désarmement accompagnées de garanties adéquates possibles à mettre en oeuvre dès à présent. Pour pouvoir effectuer des réductions considérables des armements de type classique et des armements nucléaires, il serait préférable d'établir un plan général. Mais s'il est impossible de se mettre d'accord sur ce plan général, il resterait possible d'aborder le problème comme le suggère la deuxième méthode, à savoir de rechercher un accord sur un plan de désarmement partiel. Même dans ce cas, il semble essentiel de se mettre d'accord sur un système de contrôle, afin d'assurer que tous les Etats observeront les engagements prévus par ce plan.

Aucun système de contrôle ne peut, cependant, être absolument efficace s'il ne tient pas compte des inventions scientifiques modernes d'engins intercontinentaux ballistiques. Nous avons écouté avec attention le programme en cinq points proposé par le représentant des Etats-Unis. Un aspect important de sa proposition est l'essai de satellites terrestres grâce à la participation et à l'inspection internationales. Les propositions des Etats-Unis présentées le 14 janvier à cette Commission représentent une tentative de trouver une façon limitée d'envisager le problème du désarmement et méritent donc un examen sympathique et approfondi de tous les membres et en particulier des membres de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. En fait, la Commission du désarmement devrait entreprendre une étude d'ensemble des possibilités de contrôler tous les types d'armes nucléaires, les engins téléguidés, les fusées interplanétaires, les sous-marins à long rayon d'action et toutes autres armes qui sont un cauchemar pour l'époque atomique actuelle.

En bref, les points suivants méritent l'examen immédiat de la Commission du désarmement :

Premièrement, la réduction des forces armées des différentes Puissances devrait être effectuée immédiatement puisqu'il semble y avoir accord sur ce point entre les grandes Puissances. Les réductions des effectifs militaires sans une réduction des armements n'apporteraient pas de sécurité, exactement comme le contrôle ou l'interdiction des armes nucléaires sans la limitation ou le contrôle des armements classiques serait inutile. La question des réductions des armements classiques est évidemment liée à celle de la limitation et de l'interdiction des armes nucléaires.

Deuxièmement, la production de matières fissiles devrait être contrôlée par un organisme international et ne devrait servir qu'à des utilisations pacifiques. Ceci devrait s'effectuer afin d'amener la cessation des explosions expérimentales d'armes nucléaires, la liquidation des stocks et la destruction des armements. La mise en oeuvre de ce plan devrait être assortie de mesures de contrôle nécessaires pour permettre son bon fonctionnement.

De l'avis de ma délégation, la question du contrôle international de la production future des matières fissiles à des fins pacifiques n'est pas liée à celle du contrôle ou de la destruction des stocks existants; comme l'a suggéré le représentant des Etats-Unis, une fois que la production des matières nucléaires aura été contrôlée, les renseignements seront à la disposition de tous et pourront rendre possible, par la suite, la réduction des stocks existants.

Troisièmement, l'établissement d'un système international rigoureux d'inspection et de contrôle comme celui suggéré par le Président Eisenhower et le Président Boulganine. Les équipes d'inspection aérienne et terrestre devront être placées en des points stratégiques et l'inspection libre des centres possibles de concentration devra s'effectuer afin de prévenir toute attaque par surprise.

Quatrièmement, l'examen immédiat des nouveaux problèmes créés par les armes offensives modernes et les projectiles interplanétaires, afin d'arriver à un contrôle international efficace des expériences faites à leur propos. Le développement des découvertes scientifiques relatives à l'espace interplanétaire ne devrait être envisagé que dans des buts scientifiques et pacifiques.

Un programme de désarmement au sujet duquel je me suis permis de faire quelques suggestions ici ne devrait pas être retardé sous le prétexte que d'autres problèmes internationaux importants, liés au désarmement ne sont pas encore résolus. La question de savoir si un accord sur le désarmement dépend de la solution de problèmes internationaux en suspens et vice-versa ne peut recevoir de réponse dans un sens ni dans l'autre. Cependant, si le désarmement est notre but, la raison exige que ces problèmes soient étudiés simultanément au fur et à mesure qu'ils se présentent à nous. Il serait mauvais de ne pas faire d'efforts pour résoudre un problème simplement parce que d'autres problèmes demeurent non résolus. En fait, la question du désarmement et les problèmes internationaux en suspens sont connexes et la solution d'un problème facilitera automatiquement l'examen des autres, contribuant ainsi à diminuer la tension mondiale.

La course aux armements doit prendre fin aussitôt que possible et nous devons essayer d'arriver à une ambiance de paix. Les pactes et les alliances militaires ont tendance à détruire l'atmosphère de paix et ajoutent encore à la course aux armements. La course aux armements entre les grandes Puissances du monde résulte de leur crainte et de leur méfiance mutuelles. Le danger réel pour la paix du monde vient, de ce fait, de la possibilité d'une erreur de la part de l'un d'entre eux, erreur qui conduirait à un autre conflit mondial.

Malgré les difficultés que nous rencontrons pour arriver à un accord sur ce problème difficile, nous ne devons pas nous décourager. Les défaites du passé doivent nous pousser à rechercher de nouvelles solutions, en particulier parce que nous sommes tous intéressés à l'établissement d'un monde pacifique et harmonieux. Mon gouvernement espère vivement qu'un rapprochement entre l'Union soviétique et les Puissances occidentales pourra être possible à la lumière des discussions de l'Assemblée actuelle. Peut-être un programme moins ambitieux pourrait-il être plus aisément mis en application immédiatement, à la place d'un plan qui demanderait des années de négociations. Ce serait un pas en avant important qui permettrait la solution du problème du désarmement et nous espérons que des mesures en ce sens pourront être rapidement prises.

J'espère que ces modestes suggestions que je viens de faire recevront l'approbation de mes collègues et qu'avec d'autres idées qui pourront être émises au cours de la présente discussion, elles seront renvoyées à la Commission du désarmement.

J'aimerais maintenant parler du projet de résolution des trois Puissances, qui est devant nous. Ma délégation estime que toute mesure tendant à la réalisation de notre but à tous, qui est de bannir en fin de compte toutes les expériences sur les armes nucléaires doit être accueillie favorablement par nous. Le projet de résolution commun présenté par le Canada, le Japon et la Norvège prévoit la notification antérieure et l'enregistrement des expériences thermo-nucléaires et c'est là un pas dans la bonne direction qui mérite d'être appuyé par notre Commission. Ma délégation espère que les grandes Puissances apprécieront l'esprit constructif qui a inspiré les auteurs de ce projet et qu'elles l'accepteront dans ce même esprit.

M. KISSELYOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Nous sommes en train d'examiner un problème dont la solution satisfaisante constituerait une contribution très grande au règlement de problèmes vitaux qui préoccupent aujourd'hui l'humanité tout entière. Ce problème est celui de la réduction des armements et des forces armées et de l'interdiction des armes atomiques et thermonucléaires ainsi que de l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre.

La délégation de la Biélorussie comprend l'inquiétude des représentants d'un certain nombre d'Etats à propos de la course aux armements, de l'augmentation des dépenses militaires, de l'augmentation de la méfiance mutuelle et du danger accru d'une nouvelle guerre. Le peuple biélorusse, qui a tant souffert pendant la seconde guerre mondiale, ne peut considérer avec indifférence le fait que le problème du désarmement n'a pas encore été résolu.

Deux fois, au cours d'une génération, la population biélorusse a subi l'assaut de l'impérialisme germanique, éprouvant ainsi des dommages et des pertes considérables. Plus de la moitié de son patrimoine national a été anéantie pendant la dernière guerre mondiale. Nous ne pourrons jamais oublier les lourds sacrifices consentis par notre peuple, dans son effort commun avec d'autres pays pour résister aux forces d'agression du nazisme. Nous sommes absolument convaincus à ne pas permettre une répétition du passé, nous ne voulons pas voir les villes et les villages qui se sont relevés des ruines de la dernière guerre redevenir la cible des bombes atomiques et thermo-nucléaires.

Telles sont les raisons pour lesquelles la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie est disposée à apporter sa contribution à une solution positive du problème du désarmement. Aucun autre ne présente plus d'urgence que celui-ci et jamais, au cours de l'histoire, le problème du désarmement ne s'est posé d'une manière aussi aiguë. La course aux armements absorbe la plus grande proportion des ressources matérielles et de la main-d'oeuvre humaine des nations. Elle retarde le développement économique et culturel de l'humanité. Actuellement, nous assistons à la création et au perfectionnement continu de différentes sortes d'armes d'une incroyable puissance de destruction. Dans ces conditions, une responsabilité très lourde incombe aux gouvernements de tous les pays, en particulier à ceux des grandes Puissances, pour la solution du problème du désarmement et l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre. Aucun problème international autre que celui de la réduction des armements et des forces armées, de l'interdiction des armes atomiques et thermo-nucléaires, n'a donné lieu à des débats aussi prolongés. Hélas, il faut bien admettre que le problème du désarmement demeure sans solution.

La raison principale de cette situation réside dans le fait que les Etats-Unis d'Amérique et les pays qui les soutiennent - c'est-à-dire les Etats membres du Pacte de l'Atlantique nord - s'efforcent, depuis des années, de ne pas permettre un désarmement réel. Nous en avons une preuve évidente depuis ces dernières années, alors que l'Union soviétique, s'efforçant d'obtenir un accord sur le désarmement, a présenté un certain nombre de propositions constructives.

Sans relâche, d'année en année, l'Union soviétique a fait de louables efforts pour tenter de résoudre ce problème international qui est d'une importance vitale pour tous les peuples du monde. L'Union soviétique s'est attaquée à la tâche ardue de délivrer l'humanité du fléau d'une nouvelle guerre destructrice

et du fardeau fiscal que lui impose la continuation de la course aux armements; l'Union soviétique s'est efforcée également de réduire les tensions dans les relations internationales. A cet égard, je voudrais faire remarquer que pour manifester son désir de parvenir à un accord sur le désarmement, l'Union soviétique s'est montrée disposée à rencontrer à mi-chemin les Puissances occidentales, s'attendant naturellement à une semblable attitude de leur part.

Considérons un instant les travaux du Sous-Comité des Nations Unies pour le désarmement. Comme nous le savons tous, dès le début, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France se sont élevés contre les propositions soviétiques concernant l'interdiction des armes atomiques. Pour justifier cette attitude, on nous a dit que les Puissances occidentales ne peuvent renoncer aux armes atomiques parce que celles-ci comblent leur retard en matière d'armements de type classique.

Le procès-verbal des travaux du Sous-Comité nous permet de constater que les Puissances occidentales ont insisté pour que, en premier lieu, les forces armées soient respectivement réduites au niveau de 1.500.000 hommes pour les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Chine, et de 650.000 hommes pour la France et le Royaume-Uni. En mai 1955, l'Union soviétique a accepté la proposition des Puissances occidentales.

Il semblerait maintenant qu'un accord puisse être conclu; cependant, les Puissances occidentales nient leurs propres propositions.

Etant donné que le désaccord sur le problème de l'interdiction des armes atomiques offrait un aspect particulièrement critique, et désirant contribuer à nous tirer de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions, l'Union soviétique a proposé la recherche préalable d'un accord sur la réduction des armements de type classique. Ce faisant, l'Union soviétique rejoignait les propositions des Puissances occidentales qui avaient envisagé la réduction des armements de type classique et des forces armées comme un premier pas vers la solution du problème du désarmement.

Cette idée a été émise de façon plus précise par M. MacMillan qui assistait, en tant que représentant du Royaume-Uni, à la réunion des quatre Ministres des Affaires étrangères d'octobre 1955.

Le 27 mars 1956, le représentant soviétique au Sous-Comité des Nations Unies pour le désarmement a proposé le plan bien connu relatif à la réduction des armements de type classique. Une fois de plus, se trouvaient réunies les conditions favorables à un accord que tous les peuples du monde attendent impatiemment. Malheureusement, une fois encore, il n'a pas été possible de parvenir à cet accord.

Le représentant des Etats-Unis, appuyé par ceux du Royaume-Uni, de la France et du Canada, a exigé que le niveau des forces armées pour les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Chine soit élevé à deux millions et demi d'hommes et à 750.000 pour le Royaume-Uni et la France.

M. Kisselyov (RSS de Biélorussie)

En même temps, les représentants des Etats-Unis et de plusieurs Puissances occidentales ont lié la solution du problème des armements au règlement préalable d'autres questions internationales encore en suspens. A la réunion du Sous-Comité du désarmement tenue en juillet 1956, l'Union soviétique a accepté la proposition occidentale relative à un niveau plus élevé de forces armées. Cependant, les représentants de ces Puissances ont fait de leur mieux pour empêcher, une fois de plus, que l'on aboutisse à un accord sur le problème du désarmement et ils se sont efforcés de faire peser sur l'Union soviétique la responsabilité de cet échec. Pour l'homme de la rue, la question se pose naturellement de savoir pourquoi les Etats-Unis et leurs alliés ne veulent pas désarmer, pourquoi ils élèvent tous les obstacles possibles sur la voie du désarmement. La réponse, bien évidente, est la suivante : la course aux armements permet aux fabricants d'armes de réaliser des bénéfices énormes. La recrudescence de fabrication des armes de guerre aux Etats-Unis et dans les pays qui les suivent est démontrée par les chiffres suivants qui sont tout à fait éloquentes : les experts américains sont arrivés à la conclusion qu'aux Etats-Unis la fabrication des armes représente environ le cinquième de la production industrielle totale du pays; au Royaume-Uni, les commandes de guerre représentent le septième de l'ensemble de la production industrielle britannique.

Le Ministre de la défense des Etats-Unis, M. Wilson, prenant la parole à une séance publique de la Commission des finances du Sénat, déclarait qu'au cours de l'exercice financier 1956-1957, les Etats-Unis se proposaient de consacrer à des fins militaires près de 100 millions de dollars par jour.

On sait aussi que les dépenses militaires totales des Etats-Unis, au cours du présent exercice financier, se montent à 40 milliards de dollars et que l'an prochain, selon le New York Times du 17 janvier 1957, ces mêmes dépenses militaires atteindront 43 milliards 300 millions de dollars, alors que le budget total des Etats-Unis sera de 73 milliards 620 millions de dollars.

Ainsi, sur un dollar du budget des dépenses en 1958, 59 cents seront utilisés à des fins militaires.

Selon le New York Times du 6 décembre 1956, le Ministre de la marine des Etats-Unis, M. Charles Thomas, a déclaré qu'"un vaste programme à long terme pour la défense des Etats-Unis aurait certainement une influence favorable sur l'économie du pays".

M. Kisselyov (RSS de Biélorussie)

A l'heure actuelle, une course frénétique aux armements atomiques et à l'hydrogène est engagée aux Etats-Unis. Toutes mesures ont été prises pour que les crédits consacrés à la production d'armes atomiques et à l'hydrogène, ainsi qu'à l'aviation, soient cette année portés au niveau le plus élevé depuis la fin de la guerre. Les seuls crédits réservés à la Commission américaine de l'énergie atomique pour l'exercice financier 1957-1958 se monteront à plus de deux milliards 300 millions de dollars.

Il est évident que la course aux armements atomiques et à l'hydrogène, en raison de la puissance destructrice considérable de ces engins, comporte pour l'humanité un risque très grave.

Les faits que je viens de citer réfutent de façon convaincante l'argument selon lequel les cercles dirigeants des Etats-Unis désirent la paix. On peut encore juger des desseins agressifs de ces cercles par la proclamation de la récente doctrine du Président Eisenhower qui tend à permettre une ingérence sans précédent dans les affaires intérieures des pays du Proche et du Moyen-Orient.

Ma délégation voudrait exprimer ses vues sur les propositions américaines relatives au désarmement, telles que M. Lodge les a exposées le 14 janvier dernier. Les Etats-Unis, lors de la première étape de la réduction des armements de type classique et des forces armées, sont prêts à prendre pour base les chiffres de 2 millions 500.000 hommes pour les Etats-Unis et l'Union soviétique et de 750.000 hommes pour le Royaume-Uni et la France. Leurs propositions ne stipulent pas cependant qu'au cours de la deuxième année, les effectifs des forces armées de ces grandes Puissances seront respectivement réduits à 1.500.000 et à 650.000 hommes, bien que ces niveaux eussent auparavant été suggérés par les Puissances occidentales elles-mêmes. De plus, dans les propositions des Etats-Unis, toute réduction supplémentaire des forces armées est soumise à une condition préalable, à savoir le règlement des problèmes politiques les plus importants qui n'ont pas encore été résolus.

Les propositions des Etats-Unis ne prévoient ni l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, ni le désarmement atomique et nucléaire. La question de la destruction des stocks existants d'armes atomiques et l'interdiction des explosions nucléaires expérimentales sont repoussées à l'arrière-plan.

Comme on le voit, les propositions américaines ne contribuent aucunement à réduire le danger d'une guerre atomique. Tout ce qu'acceptent les Etats-Unis, c'est d'élaborer des méthodes de préavis de toute expérience d'armes nucléaires et d'enregistrement de ces expériences.

Le représentant des Etats-Unis nous a parlé ici du programme américain de "l'atome pour la paix". Et ce n'est pas un tel programme qui peut écarter les inquiétantes menaces de guerre atomique qui pèsent sur le monde. Ce programme ne lie pas les mains à ceux qui produisent des armes atomiques et nucléaires. Etant donné qu'il n'a pour effet que de transférer une toute petite partie des matières atomiques à des plans d'utilisation pacifique, les Etats-Unis continuent de consacrer la plus grande part de leurs ressources nucléaires à la production de nouvelles bombes atomiques et à l'hydrogène. On a l'impression que les Etats-Unis cherchent à détourner l'attention des peuples du monde du problème posé par l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène et par le désarmement.

Je voudrais maintenant commenter brièvement les déclarations du représentant du Royaume-Uni, M. Noble, qui, au prix de bien des efforts, a tenté de présenter sous un faux jour la politique suivie par l'Union soviétique en matière de désarmement. Il n'a cependant pas dit ce qu'il pensait des propositions soviétiques relatives à l'interdiction d'utiliser les armes atomiques et à l'hydrogène, pas plus que sur la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale pour examiner la question du désarmement. Il a passé sous silence tous ces points si importants.

Le représentant du Royaume-Uni a rappelé le plan franco-britannique de désarmement du 19 mars 1956, plan par lequel, de l'avis de ma délégation, les Puissances intéressées renoncent de toute évidence à certaines propositions précédentes qu'elles avaient présentées.

Ce plan n'élimine pas les difficultés qui ont surgi au cours des conversations sur la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction de l'arme atomique et à hydrogène et l'élimination de ces armes de l'arsenal des Etats. Cette dernière question est remise, par le plan, à la fin du programme de désarmement et aucun délai n'est fixé pour l'exécution de celui-ci.

En outre, le plan franco-britannique rend légal, en quelque sorte, le recours à l'arme atomique, puisqu'il en permet l'utilisation sous prétexte de défense contre l'agression. Si l'on tient compte du fait que la question de l'existence d'une menace à la paix doit être résolue par la majorité des voix au prétendu Comité exécutif des quinze pays, et non par le Conseil de sécurité comme le prévoit la Charte des Nations Unies, il devient clair qu'on veut laisser la porte ouverte à des actes arbitraires illimités de la part des Puissances occidentales possédant les armes atomiques et à l'hydrogène.

Par conséquent, le plan franco-britannique, on le voit, a le même objet que le plan américain. Il ne permet pas de sortir de l'impasse et reporte un accord sur le désarmement à une date non déterminée et très lointaine.

Le Chef de la délégation soviétique, M. Kouznetsov, a présenté, à la Première Commission, de nouvelles propositions au nom de l'Union soviétique, propositions constituant une base excellente pour un accord sur le désarmement.

Le plan très vaste de désarmement proposé par l'Union soviétique a un caractère réaliste. Il est fondé sur la conjoncture actuelle. Les propositions soviétiques concernant la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction de l'arme atomique et à hydrogène et l'élimination du danger d'une nouvelle guerre mondiale créent les conditions favorables pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

L'Union soviétique propose de réduire en deux ans, de façon substantielle, les forces armées des cinq grandes Puissances. Les chiffres proposés sont connus de tous.

L'Union soviétique propose également de réduire d'un tiers, au cours de l'année 1957, les forces armées des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la France stationnées sur le territoire allemand et d'effectuer, au cours de la même année, une réduction importante des forces armées des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France stationnées sur les territoires des pays membres de l'OTAN, ainsi que des forces armées de l'Union soviétique stationnées sur les

territoires des pays signataires du Pacte de Varsovie.

Le 17 novembre 1956, le Gouvernement soviétique a proposé que toutes les bases terrestres, navales et aériennes situées sur le territoire d'autres Etats soient liquidées. On sait que l'Union soviétique avait déjà abandonné toutes ses bases militaires à l'étranger alors que les Etats-Unis d'Amérique continuaient d'installer, autour des pays pacifiques, un réseau de plus en plus serré de bases militaires. Une telle mesure prise par les Etats-Unis a constitué une menace sérieuse à la paix et à la sécurité de nombreux pays. Ce réseau de bases militaires est incompatible avec le renforcement de la paix qui est l'objectif que nous recherchons tous, et c'est pourquoi l'Assemblée générale se doit de mettre fin au plus tôt à cet état de choses.

Notre délégation accepte également la proposition tendant à réduire les dépenses militaires des Etats en deux ans dans des proportions correspondant aux réductions des forces armées et des armements et à condition que soit assurée l'interdiction de l'arme atomique et à hydrogène, ainsi que la suppression des bases étrangères installées sur le territoire d'autres Etats.

Nous sommes favorables à l'établissement d'un contrôle international rigoureux et efficace ayant tous les pouvoirs nécessaires pour surveiller l'exécution par les Etats des engagements qu'ils auront pris en ce qui concerne le désarmement.

L'Union soviétique propose de mettre en oeuvre, dans un délai de deux ans, l'interdiction de l'arme nucléaire, l'arrêt de sa production et la destruction totale des stocks existants. En tant que premier pas, l'Union soviétique propose d'interdire immédiatement les essais d'armes nucléaires. Cette dernière mesure est attendue avec anxiété par tous les peuples qui, à juste titre, s'inquiètent de la continuation de ces expériences.

Dans le projet de résolution présenté par l'Union soviétique, il est souligné que si de tels essais se poursuivent, il en résultera un danger pour la santé et la vie de toute l'humanité. Les Etats qui procèdent à ces explosions expérimentales d'armes atomiques et à hydrogène sont invités à y mettre fin immédiatement.

Ce projet de résolution reflète les désirs et les aspirations des peuples du monde entier qui connaissent les horreurs du bombardement atomique des villes japonaises de Hiroshima et de Nagasaki.

La délégation de la Biélorussie appuie chaleureusement le projet de résolution présenté par l'Union soviétique.

Dans sa déclaration du 15 janvier, le représentant du Royaume-Uni, M. Noble, a reconnu que l'humanité tout entière est préoccupée par les effets sur la santé de l'homme des essais d'armes nucléaires. Cependant, au lieu de demander l'interdiction immédiate de ces expériences, ce qui serait logique en raison des dites inquiétudes, M. Noble a jugé bon de mentionner les rapports de deux organisations médicales d'Angleterre et des Etats-Unis qui, a-t-il dit, sont d'une façon générale, rassurants.

En réalité, il n'y a aucune raison d'être optimiste. Les savants de nombreux pays, experts dans le domaine de l'énergie atomique, s'expriment de plus en plus fréquemment en faveur de l'interdiction des expériences d'armes nucléaires et ne cachent pas toutes les conséquences dangereuses de tels essais.

C'est ainsi que le professeur Sodey, savant atomiste anglais bien connu, a demandé - nous l'avons appris par le New York Times du 21 mars 1955 - l'établissement du contrôle des armes atomiques et un contrôle rigoureux, exercé par un organe international efficace, de l'activité de tous les savants du monde.

"Les explosions expérimentales d'armes nucléaires, déclarait le professeur Sodey, empoisonnent l'atmosphère par leur radioactivité et il est ridicule de dire qu'elles ne sont pas nuisibles."

Le peuple, les savants et les journaux japonais manifestent une crainte bien fondée sur les effets des radiations atomiques. C'est bien compréhensible. Selon une dépêche de l'Agence de presse japonaise Kyo-do Tzusin en date du 5 mars 1956, le Conseil national japonais pour la lutte en faveur de l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène a pris des mesures pour venir en aide aux victimes des bombes atomiques au Japon. Ces victimes sont aujourd'hui au nombre de 292.000. D'après cette dépêche, bien que plus de dix années se soient écoulées depuis le bombardement atomique des villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, des hommes continuent de mourir au Japon pour avoir été exposés aux radiations atomiques pendant ce bombardement.

Il ne faut pas oublier qu'en février 1956, le Parlement japonais a adressé aux parlements des autres pays un appel en faveur de l'interdiction des armes nucléaires et de la cessation des expériences au moyen de la convocation d'une conférence internationale. Dans cet appel, il est déclaré :

"La nation japonaise, première victime de bombes atomiques et à l'hydrogène, désire ardemment que ces expériences prennent fin grâce à un accord international."

D'après l'organe des savants atomistes de septembre 1956, la Fédération des savants américains a déclaré qu'il était nécessaire de conclure un accord sur l'interdiction à l'avenir de toutes les explosions nucléaires expérimentales en tant que première mesure d'un désarmement contrôlé.

Plusieurs savants des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux ont, de façon énergique, protesté contre les tentatives de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis de réduire l'importance de l'effet nocif des radiations produites par les essais des armes nucléaires.

D'après le journal américain New York Herald Tribune du 26 avril 1955, un professeur expert en génétique de l'Université d'Indiana, lauréat du prix Nobel, Hermann Muller, dans une déclaration faite à la session annuelle de l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis, a indiqué, le 25 avril 1955, que

"les radiations produites par les essais d'armes à l'hydrogène peuvent provoquer des dizaines de milliers de mutations nocives dans la prochaine génération d'Américains" et qu'"il n'y a pas de radiations atomiques d'un degré assez faible pour ne pas avoir des conséquences nocives".

Un savant anglais bien connu, professeur à l'Université de physique de Londres, M. Rothblatt, dans un article publié, au début de 1955, dans la revue Atomic Scientists Journal, a attiré l'attention sur le risqué probable de complications génétiques si les essais de ces armes se poursuivent au rythme actuel.

"Les conséquences génétiques, a déclaré M. Rothblatt, deviennent d'autant plus terribles qu'elles ne peuvent être suivies directement par l'oeil humain, bien que, dans une certaine période de temps, elles puissent avoir des résultats catastrophiques pour l'humanité tout entière."

Dans son livre, Les explosions nucléaires et leurs conséquences, écrit en 1956, à la demande du Gouvernement de l'Inde, en collaboration avec MM. Kotari et Kañolkar, le savant indien Homi Bhabha, que nous connaissons bien, déclare ce qui suit :

"Les affirmations selon lesquelles les essais ne devront prendre fin que lorsqu'il sera établi que leur poursuite aurait des conséquences catastrophique pour l'humanité représentent un triste commentaire de 2.500 ans de progrès."

Dans la préface à ce livre, le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, déclare que le monde pourrait connaître un nombre considérable de victimes du fait des explosions d'armes nucléaires et, ce qui est pire, de l'influence génétique de ces explosions sur la génération actuelle et les générations futures.

Il va de soi que toutes les déclarations des savants occidentaux ne sont pas reproduites dans la presse. Mais celles que j'ai mentionnées suffisent pour comprendre qu'un grand nombre de savants, aussi bien aux Etats-Unis que dans les autres pays d'occident, estiment qu'il est indispensable de mettre fin aux essais d'armes atomiques et à l'hydrogène.

C'est pourquoi la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime que le projet de résolution commun du Canada, de la Norvège et du Japon relatif à l'établissement, à titre de mesure préliminaire, d'un système d'enregistrement des explosions nucléaires expérimentales par les Nations Unies, est loin d'être satisfaisant. Il ne demande pas aux Etats qui produisent des armes atomiques et à l'hydrogène de mettre fin immédiatement aux essais de ces types d'armes. Il ne reflète pas l'inquiétude des peuples en présence des explosions nucléaires expérimentales qui font courir des risques sérieux à la vie et à la santé des populations.

La proposition de l'Union soviétique ouvre la voie pour mettre fin à la course aux armements, écarter la menace d'une guerre menée avec des armes atomiques et à l'hydrogène, soulager les populations qui ploient sous le fardeau des impôts et renforcer la paix et l'amitié entre les peuples. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie chaleureusement cette proposition. Elle estime que cette grande conquête de l'esprit humain qu'est l'énergie atomique doit être utilisée, non pas contre la civilisation, mais pour son progrès général, non pas pour la destruction massive des hommes, mais pour servir à leurs besoins pacifiques et améliorer leurs conditions de vie.

Le Gouvernement soviétique a très souvent présenté des propositions importantes et des amendements à ces propositions pour faciliter la conclusion d'un accord sur la réduction des armements et des forces armées et l'interdiction de l'arme atomique et à l'hydrogène et des autres types d'armes de destruction massive. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation de l'Union soviétique a de nouveau présenté une proposition qui permet de renforcer la paix et la sécurité des peuples. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie estime que cette proposition soviétique représente une contribution importante à la cause de la paix et qu'elle ouvre la voie à une solution pratique et réaliste du problème du désarmement.

C'est maintenant aux pays d'occident qu'il appartient de se prononcer. Les peuples pacifiques attendent de nous, non pas des paroles, mais des actes. Ils veulent la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction inconditionnelle de l'utilisation des armes atomiques et des armes à l'hydrogène. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie les propositions de l'Union soviétique invitant la Commission du désarmement des Nations Unies et son Sous-Comité à étudier les propositions présentées sur la réduction des armements et des forces armées, ainsi que sur l'interdiction de l'arme nucléaire, dont les gouvernements de l'Union soviétique, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de la France et d'autres Etats ont saisi l'Organisation. L'Union soviétique propose la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions relatives au désarmement et nous appuyons aussi cette proposition.

Il est dans l'intérêt de tous les peuples du monde que l'examen du problème du désarmement aboutisse enfin à des résultats pratiques. Les peuples attendent de notre Organisation des mesures concrètes et immédiates de réduction des armements et des forces armées ainsi que l'interdiction des armes atomiques et des armes à l'hydrogène.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Pour différentes raisons, aucun des orateurs qui sont encore inscrits ne désire prendre la parole aujourd'hui. Comme nous approchons de l'heure à laquelle nous avons coutume d'interrompre nos travaux, je désire profiter de la situation qui se présente pour donner la parole au représentant de la France pour une réponse.

M. MOCH (France) : Monsieur le Président, je n'ai pas voulu, tout à l'heure, interrompre le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie pour vous demander de formuler un rappel au règlement. Mais je voudrais réaffirmer ici que la répétition, même multipliée, d'inexactitudes n'arrive jamais à créer une vérité et que ce n'est pas en donnant du plan franco-britannique une image tendancieuse, déformée et inexacte, qu'on fait de cette image une réalité.

Au nom des délégations du Royaume-Uni et de la France, je proteste donc contre l'analyse qui a été faite de notre plan et de nos efforts permanents de conciliation. Si je voulais m'engager dans la voie tracée par le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, je pourrais dire que je suis

d'accord sur le fait que certaines bases en territoire étranger portent en elles des germes de massacres redoutables et j'évoquerais le nom d'un pays de l'Europe centrale aujourd'hui absent de ces débats. Je pourrais dire, à propos des rapports de savants, que, pendant des années, de pseudo-savants nous ont accusés de lancer sur des territoires lointains des mouches empoisonnées ou des bonbons parfumés aux microbes et que tout cela a été, du jour au lendemain, oublié, effacé. Ce n'est pas avec des procédés tels que ceux-là que l'on arrive à bâtir la paix, qui est notre but commun, et c'est précisément parce que je n'utiliserai pas des arguments de ce genre quand je développerai la thèse de la délégation française que j'ai tenu à protester aujourd'hui, à les relever, afin que ceux qui liront nos procès-verbaux, plus tard, s'il y en a, ne prennent pas le silence franco-britannique pour un acquiescement à ce qui vient d'être dit sur nos idées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : La prochaine séance aura lieu demain à 10 h. 30.

La séance est levée à 17 h. 45.